



**Mémoire Présenté**  
**par : SALA-**  
**DIAKANDA, Francis**  
**Nsimba**

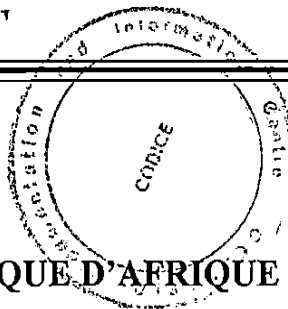
**FACULTE DES SCIENCES**  
**SOCIALES ET DE GESTIONS**  
**INSTITUT CATHOLIQUE DE**  
**YAOUNDE**

**Les perceptions de la déforestation par la**  
**population rurale du centre Cameroun:**  
**cas de Ngomedzap**

---

**Yaoundé, Octobre 1997**

16 OCT. 1998



UNIVERSITE CATHOLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE

INSTITUT CATHOLIQUE DE YAOUNDE

FACULTE DE SCIENCES SOCIALES ET DE GESTION

**LES PERCEPTIONS DE LA DEFORESTATION  
PAR LA POPULATION RURALE DU CENTRE  
CAMEROUN :  
cas de Ngomedzap.**

*Mémoire de Fin d'études*

*Présenté et soutenu par*

Francis Nsimba SALA-DIAKANDA

*En vue de l'obtention de la Maîtrise en Sciences Sociales.*

**Directeur : Professeur Joseph BOUTE**

Yaoundé, Octobre 1997

## DEDICACE

A Dieu Tout-Puissant et à Jésus-Christ, son fils ;

A mes Parents, vous aurez entièrement rempli votre devoir ;

A mes Frères et Soeurs, votre présence dans ma vie est une source de joie immense ;

A ma bien aimée Caroline Nounagni, pour que les fruits tiennent la promesse des fleurs et que l'amour fleurisse sous les cieux de demain.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail. C'est ainsi que nous pensons d'abord à notre directeur de recherche, le Père Joseph Boute, dont les conseils et encouragements nous ont permis de mener à bien notre recherche. Nous pensons aussi à Monsieur Emmanuel Ngwe qui nous a particulièrement aidé dans la phase de conception de ce mémoire. Nous remercions Monsieur Séverin Cécile Abega qui nous a été d'un grand secours pour ce qui est du choix de la zone d'enquête ; c'est ici le lieu de penser aux populations de Ngomedzap qui nous ont accueilli en frère, et sans lesquelles ce travail n'aurait pas été réalisé. Nous remercions Monsieur Ferdinand Ngueyap pour son aide au niveau de l'analyse des données. Nous pensons enfin aux enseignants et encadreurs de la Faculté de Sciences Sociales de l'Institut Catholique de Yaoundé pour leur contribution à notre formation, à tout le personnel administratif et à nos camarades de promotion qui ont su maintenir un climat sain et propice aux études.

## LISTE DES ABREVIATIONS

CMED : Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement ;

FAO : Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation ;

PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement ;

PIB : Produit intérieur Brut ;

MINEF : Ministère des Eaux et Forêts;

ONAREF : Office National de Réglementation des Forêts ;

ONADEF : Office National de Développement des Forêts ;

CENADEFOR : Centre National de Développement des forêts ;

CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## AVANT-PROPOS

L'obtention du diplôme de Maîtrise en Sciences Sociales à l'Institut Catholique de Yaoundé est soumise à deux conditions : la première est la validation des cours suivis en année de maîtrise et la deuxième concerne la rédaction d'un mémoire de fin d'étude. Ce mémoire peut consister en une étude documentaire ou en une enquête de terrain sur un problème ayant trait aux Sciences Sociales ; c'est le cas de ce travail qui a bénéficié d'une subvention de recherche du CODESRIA<sup>1</sup>.

Le champ des Sciences Sociales est vaste ; mais on peut dire que les principales sont : la sociologie, l'anthropologie, la psychologie sociale, l'histoire, la géographie, la démographie, l'économie, la science politique et la linguistique. Ces différentes sciences ont ceci de commun qu'elles étudient les secteurs d'un même ensemble : l'activité humaine. Etant entendu que par Sciences Sociales on entend celles qui ont pour objet l'activité de l'homme vivant en société ou, de façon plus explicite, celles qui étudient les phénomènes collectifs que sont les comportements, les représentations, les communications ou les relations entre les individus, liés au fait de l'existence sociale de l'être humain (GRAWITZ, 1993 ; SALA-DIAKANDA, 1996).

Nous avons voulu aborder une question qui ne soit pas limitative d'une Science Sociale particulière mais, au contraire, qui touche à plusieurs d'entre elles. Les problèmes environnementaux, dont la prise de conscience par les Etats est de plus en plus croissante, sont de cet ordre. Ne pouvant pas, bien entendu, cerner tous les problèmes liés à l'environnement, nous avons choisi un

---

<sup>1</sup> Voir lettre d'octroi en annexe.

dont l'importance pour le continent africain n'est pas à démontrer et qui a des liens avec l'évolution démographique des peuples, le contexte économique, politique et socioculturel ainsi qu'avec le milieu physique de chaque région : *la déforestation*. La connaissance des perceptions et des attitudes des populations des zones forestières vis-à-vis de ce problème constitue la première étape du processus vers la maîtrise de celui-ci. D'où l'intérêt de la présente étude qui porte sur les "*perceptions relatives à la déforestation*". Les données recueillies pendant la phase de collecte ont trait d'une part aux opinions des populations locales sur la forêt et son exploitation actuelle et, d'autre part, sur ce qui doit être fait pour une meilleure gestion de cette ressource.

Il ressort de nos conclusions qu'un effort de réflexion sur la manière dont devra se faire la gestion de la forêt s'avère nécessaire. C'est dire que ce travail s'adresse aussi à tous ceux qui interviennent dans la gestion forestière au Cameroun en général, et à Ngomedzap en particulier.

« Si la compréhension de la réalité et l'action sur la réalité sont des valeurs pour une société données, la recherche sera valorisée : si non, il n'y aura que mépris pour la recherche et les chercheurs avec toutes les conséquences qu'une telle attitude comporte sur le devenir de la société concernée ».

(SALA-DIAKANDA, D., (1996): *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Notes de cour, IFORD, Yaoundé, 130 pages).



## INTRODUCTION GENERALE

### *- Contexte général de l'étude.*

La problématique "population-ressources" a été pendant longtemps la préoccupation des penseurs philosophes ou économistes, des mercantilistes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles favorables à une forte population aux économistes classiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui, eux, se préoccupaient de la croissance démographique face à des ressources limitées. Cette préoccupation va peu à peu s'étendre vers les relations entre population et développement, pour aboutir aujourd'hui au triptyque "population-environnement-développement". Cette évolution semble être le résultat de la conjonction de deux situations : d'une part la croissance démographique "excessive" dans les pays du Sud, et d'autre part la dégradation de l'environnement causée par la croissance économique et les modes de consommation "rapides" dans les pays du Nord, conduisant ainsi, à partir du début des années 70, à une inquiétude de plus en plus grande sur l'avenir de l'humanité et à l'émergence de la "pensée écologiste".<sup>2</sup>

Les différentes rencontres internationales qui prolongèrent les conclusions du rapport du Club de ROME (1972) et la création, au plan national et international, d'institutions chargées des questions d'environnement témoignent de cette prise de conscience de l'importance des problèmes environnementaux, au sein de la communauté internationale :

---

<sup>2</sup> Il s'agit là du débat sur les questions de population en particulier et de société en général car, dans la pratique, les sociétés humaines ont toujours intégrée la dimension environnementale dans leur mode d'organisation sociale ; l'exemple des peuples Pygmées d'Afrique et Indiens d'Amérique est là pour en témoigner.

- conférence de 1972 sur l'Environnement à STOCKHOLM ;
- conférence de 1974 sur la Population à BUCAREST ;
- conférence de 1984 sur la Population à MEXICO ;
- conférence de 1992 sur l'Environnement à RIO ;
- conférence de 1994 sur la Population et le Développement au CAIRE ;
- conférence de 1997 à NEW YORK dit RIO + 5.

On s'est en effet rendu compte que *"le développement en tant qu'objectif à atteindre pour tous les pays n'était pas viable, si dans sa recherche on n'intégrait pas la protection de l'environnement"* (SALL, 1996 ; 15). C'est dans cette perspective que se comprend le concept de Développement Durable, lancé par la commission BRUNDTLAND.

Dans son évaluation de la situation à l'échelle planétaire, la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement a clairement identifié les problèmes environnementaux les plus importants, qui menacent directement le développement de plusieurs pays : *"croissance démographique excessive, déboisement et pâturages excessifs qui sont en voie de désertifier plusieurs pays arides et semi-arides, destruction des forêts tropicales qui menace des centaines de milliers d'espèces, combustibles fossiles et déboisement qui cause l'effet de serre (dû au CO<sub>2</sub>) risquant ainsi de perturber le climat de toute la planète, pollution des eaux et pluies acides qui menacent l'ensemble des*

*écosystèmes aquatiques et forestiers, érosion de la couche d'ozone stratosphérique, etc.*" Face à l'ampleur de tous ces problèmes, la Commission conclut que *"la protection de l'environnement doit d'abord être considérée comme un enjeu international"* (CMED, 1989 ; XIV).

Cette tendance à mondialiser les problèmes d'environnement cache pourtant une réalité discriminante. Car, s'il est vrai que la relation entre dégradations locales de l'environnement et ses conséquences mondiales est de plus en plus mise en évidence (la déforestation pratiquée sur les terres hautes peut fort bien être à l'origine d'inondations dans les terres basses ; la pollution des eaux fluviales ou marines causée par les usines peut abondamment réduire les ressources halieutiques ; la dégradation des terres arides crée des réfugiés agricoles par milliers ; les pluies acides et les retombées nucléaires ne respectent nullement les frontières des pays européens, etc.), il n'en demeure pas moins que c'est dans les pays en voie de développement, et plus particulièrement en Afrique, que les relations entre dégradations de l'environnement et faillite du développement apparaissent le plus brutalement. S'agissant du cas spécifique de l'Afrique au sud du Sahara, la Commission note qu'*"aucune autre région ne souffre de manière aussi tragique du cycle vicieux de la pauvreté qui entraîne la détérioration de l'environnement, qui provoque à son tour une indigence plus grande encore"* (CMED, 1989 ; 36). En effet, parlant de l'état de l'environnement au Cameroun, YOUNBI (1991 ; 42), après avoir constaté qu'*"il existe par endroit une sur-utilisation de l'environnement"*, conclut que *"les répercussions sociales de cette situation sont le chômage, la dégradation de l'état sanitaire, les déplacements de populations, les conflits d'espaces et l'insécurité. Tout cela favorise la pauvreté, voire la misère."*

Selon des études faites en Juin 1989 par le Département américain de l'agriculture, 17% des sols africains connaissent une dégradation sévère contre 16% pour l'Asie, 10% pour l'Amérique Latine et 6% pour l'Europe. La FAO estime qu'entre 1975 et l'an 2 000, la production agricole de l'Afrique pourrait baisser de 25% du fait de l'érosion des sols. D'ici à l'an 2 000, selon certaines estimations, quelque 350 millions d'africains, soit près de la moitié, vivront dans les pays où l'approvisionnement en eau potable sera un problème crucial (SALL, 1996). FALKENMARK note pour ce qui est de l'eau que *"la contrainte d'eau apparaît généralement lorsque le seuil critique de 500 m<sup>3</sup> par personne et par an est atteint. Soit 2 000 personnes par milliers de m<sup>3</sup>. Or en l'an 2 000, nombre de pays ne seront pas loin de ce seuil critique, ou l'auront dépassé : Algérie 1 100 ; Burundi 1 900 ; Maroc 1 100 ; Egypte 690 ; Tunisie 2 100 ;... Dans le cas du Pakistan, il semblerait même que si l'on exploitait toutes les eaux de surface et souterraines, on ne parviendrait pas à répondre aux besoins futurs..."* (ENGELHARD, SECK, 1993 ; 141).

L'examen de ces problèmes commande des solutions urgentes à apporter à la question environnementale et ce d'autant plus qu'il apparaît comme une relation entre la crise écologique et la crise économique (CMED, 1989 ; GILLIS, PERKINS, 1990 ; ENDA, 1993).

La crise qu'a connue l'Afrique dans les années 80 montre avec force comment les exigences du développement et les pressions sur l'environnement peuvent être destructrices. Cette crise trouve ses causes profondes dans les politiques nationales qui ont accordé trop peu d'attention, et trop tard, aux besoins de la petite agriculture et aux menaces que constitue l'explosion démographique. Une autre cause se trouve dans les rapports commerciaux et économiques internationaux inégaux, défavorables aux pays africains. Ainsi des

dettes qu'ils ne peuvent assumer obligent les pays africains tributaires de la commercialisation de produits primaires à trop exiger de leurs sols fragiles, transformant ainsi des terres autrefois bonnes en désert (PONTIE, GAUD, 1993).

C'est dans ce contexte des rapports Nord/Sud que s'inscrit ce travail sur la déforestation des forêts africaines.

En effet, la spécialisation du commerce international contraint les pays du Sud, en particulier africains, à n'offrir que les matières premières. De ce fait, l'exploitation de leurs ressources naturelles est un facteur important de leurs économies. La plupart de ces pays subissent d'énormes pressions économiques - tant internationales qu'intérieures - les poussant à surexploiter les ressources de leur environnement. Parlant des effets de la dette extérieure des pays pauvres, la CMED (1989 ; XIV) dit : *"Ces pays, dans le but de rembourser leurs dettes, surexploitent leurs ressources agricoles et forestières, avec des impacts majeurs sur l'environnement et sur leur capacité de production à long terme"*. En raison du poids de la dette, les ressources naturelles de l'Amérique Latine ont pendant longtemps servi non pas au développement de cette région mais au remboursement des créanciers étrangers. Cette approche de la question de la dette oblige des pays relativement pauvres à accepter de devenir plus pauvre encore, tout en exportant des volumes croissants de ressources rares.

Décrivant la diversité des forêts de la planète, CHICARD et CLODONG (1994 ; 36) disent des forêts tempérées d'Europe qu'*"elles sont globalement en expansion et plutôt en bonne santé"*. Les menaces essentielles que connaissent ces forêts sont l'urbanisation, la surfréquentation, le développement des grands équipements, les incendies,...; *"mais ces menaces n'ont pas, sauf dans quelques*

*cas particuliers locaux, l'envergure apocalyptique qui leur est souvent prêtée, et elles ne mettent pas en cause l'extension globale des superficies forestières européennes". En revanche, pour les forêts tropicales d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique, les deux auteurs affirment que "ces forêts subissent à la fois une forte exploitation industrielle et une exploitation traditionnelle". Ici, une seule menace : la déforestation qui entraîne une destruction très rapide de la forêt.*

C'est ici le lieu de définir, avec PELISSIER (1980), le concept de forêt : *"C'est un mentaux qui doit ses matériaux au milieu naturel, ou du moins que celui-ci tolère, mais dont le dessein, l'agencement, l'utilisation, les transformations répondent aux besoins et aux moyens des sociétés en présence, à leur dynamique démographique ou spatial, à la nature de leur organisation, au contenu de leur patrimoine culture".*

Les trois activités majeures responsables de la destruction de ce mentaux sont le défrichement des terres pour l'agriculture, la collecte du bois de chauffage pour l'énergie et du bois de construction, et l'exploitation industrielle du bois. La dernière de ces activités possède le lien le plus faible avec la croissance de la population puisqu'il est en tout premier lieu déterminé par les conditions de l'offre et de la demande sur le marché international.

Le commerce de bois tropicaux est donc l'un des facteurs principaux à l'origine de la déforestation des régions tropicales. Les besoins en devise incitent de nombreux pays en développement à abattre les arbres à un rythme trop rapide pour permettre aux forêts de se reconstituer. Cette surexploitation entraîne au moins deux conséquences : elle épuise la ressource sur laquelle repose le commerce international du bois et supprime les moyens d'existence

basée sur la forêt, en intensifiant l'érosion des sols et les inondations, en accélérant la disparition d'espèces et de ressources génétiques, etc.

L'importance capitale des forêts tropicales pour la survie de l'espèce humaine sur notre planète tient à leur double fonction de régulateur du climat et de dépositaire de la diversité biologique ; sans oublier leur fonction de production. Leur destruction se poursuit actuellement à une cadence de plus en plus accélérée : en Amazonie, environ 9,6 millions d'hectares de forêts tropicales furent brûlés ou abattus pendant la période 1976-1979 et 7,6 millions d'hectares pour la seule année 1988, alors que la forêt tropicale aux Philippines a été rasée à 9/10<sup>èmes</sup> (MALANGA, 1993).

Chaque année 7,5 millions d'hectares des forêts tropicales d'Afrique disparaissent, soit 20 à 40 ha toutes les minutes, ce qui a des graves conséquences sur la biodiversité ; car ces forêts contiennent la moitié des espèces animales de la planète, dont 80% des insectes et 90% des primates. La moitié des grandes cultures alimentaires est originaire de la forêt tropicale (PUIG, 1993). En 1984, la forêt vierge avait presque totalement disparu du Ghana ; pareillement en Haïti. En Côte-d'Ivoire, le taux de déboisement au début des années 80 atteignait 7% par an, dix fois plus que celui des pays en voie de développement en général (GILLIS, PERKINS, 1990).

Dans le cas du Congo-Kinshasa et du Gabon, pays forestiers importants, les taux de déboisement ont été très faibles jusqu'en 1986. Mais cela était dû, au Congo, à une instabilité politique qui a fait obstacle à tout investissement étranger majeur dans l'abattage et les plantations et, au Gabon, à l'inaccessibilité de la majorité des massifs forestiers. Dans ce dernier pays au moins, la situation a changé de tout au tout à partir de la mise en service en 1987 du chemin de fer

transgabonais, "réalisé au prix de nombreux milliards de dollars et dont l'accès à la forêt constitue un objectif majeur" (GILLIS et PERKINS, 1990 ; 638).

Comme les autres pays forestiers africains, le Cameroun n'échappe pas à ce phénomène. NKONGMENECK (1992 ; 55) affirme à cet effet que "La déforestation est un problème réel au Cameroun et ses causes sont essentiellement anthropiques et accessoirement naturelles".

On peut citer comme causes anthropiques :

- l'agriculture itinérante, qui détruit une superficie d'environ 100 000 ha annuellement, selon un rapport de la Banque Mondiale ;
- le bois de chauffage et le bois de construction ;
- l'exploitation industrielle du bois d'oeuvre, par des sociétés forestières étrangères ou nationales ou par des exploitants artisanaux.

L'importance majeure du problème de la déforestation au Cameroun se justifie au moins par les raisons suivantes :

- d'abord, la forêt du Cameroun est parmi les plus importantes du continent sur le triple plan de l'étendue, de la diversité biologique et du potentiel sur pied. Elle couvre 60% de la superficie totale du pays, soit 285 000 km<sup>2</sup> ; elle recèle une ressource cynégétique très riche et variée. L'on y dénombre 21% des espèces halieutiques,



48% des mammifères, 50% des batraciens, 54% des oiseaux et 30 à 75% des espèces de reptiles africain (PNUD, 1994) ;

- ensuite, la forêt constitue une source de devise importante pour le pays et une source de revenu pour les ménages. En effet, le bois avec 20,30% de la valeur des exportations représente le deuxième produit d'exportation au Cameroun, après le pétrole. Sa contribution à la formation du PIB est de l'ordre de 5%. La production de la filière bois d'oeuvre a doublé en deux décennies, passant de 1 200 000 m<sup>3</sup> en 1975 à 2 400 000 m<sup>3</sup> en 1990. Les effets de la dévaluation ont permis l'accroissement substantiel de la production qui a atteint 2 700 000 m<sup>3</sup> en 1994 ; elle se situait à 2,8 millions de m<sup>3</sup> en 1994/1995. De cette production, la majeure partie est destinée à l'exportation (PNUD, 1994 ; MINEF, 1996). La forêt du Cameroun contient des espèces spéciales dont les plantes médicinales et les fruitiers sauvages qui constituent non seulement la base de la pharmacopée villageoise et nutritionnelle, mais aussi une source de revenu pour les populations. Plus de 80% de la population tire son énergie de la biomasse qui, de ce fait, représente 64% de l'énergie consommée au niveau national. La consommation de 1995 se situait à 12 millions de m<sup>3</sup>, soit 4 fois la production industrielle de bois et ce pour une valeur estimée à 50 milliards de FCFA. Les autres secteurs (plantes médicinales, nutritives et de services) génèrent, en milieu rural et chez les opérateurs économiques, des ressources importantes. Malgré la non organisation de ce secteur, son chiffre d'affaire annuel est actuellement estimé à 8,5 milliards de FCFA en ce qui concerne exclusivement le rotin, le charbon de bois et le bambou (MINEF,

1996). Le secteur forestier utilise environ 30 000 personnes dans le secteur formel et 20 000 du côté informel (PNUD, 1994) ;

- enfin, la forêt est un facteur essentiel d'équilibre écologique.

Le gouvernement du Cameroun a depuis longtemps pris conscience des problèmes relatifs à la forêt. Pour preuve, l'existence depuis 1993 d'un Ministère de l'Environnement et des Forêts, et bien avant, celle des structures parapubliques chargées de la gestion des forêts (ONAREF, CENADEFOR, etc.) et d'une Direction des Forêts au sein du Ministère de l'Agriculture ; ce qui permet de penser qu'avant cette date, c'est l'exploitation traditionnelle de la forêt, aux fins agricoles, qui préoccupait les autorités camerounaises. Actuellement, le MINEF a sous sa tutelle deux structures chargées l'une du développement des forêts (ONADEF) et l'autre de la formation des techniciens forestiers (Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo).

De plus, il existe au Cameroun un cadre juridique et institutionnel qui régit l'exploitation de la forêt. La loi actuellement en vigueur est la loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994. Cette loi considère la forêt comme une "*ressource nationale*" et, en tant que telle, c'est l'Etat qui détient les prérogatives majeures dans la gestion de ce patrimoine. Toutefois, le droit d'usage des populations vis-à-vis de la forêt est également reconnu (article 8). L'Etat, au terme de l'article 11, est "gardien du patrimoine forestier" ; à ce titre, il a la charge d'en assurer la conservation et la préservation (MINEF, 1996).

Le Cameroun est aussi signataire de nombreuses conventions qui sont des instruments juridiques internationaux (Convention de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en 1972, Convention sur la

désertification en 1994, Convention du Bassin du Lac Tchad, Déclaration sur la forêt adoptée à RIO, etc.).

Mais, malgré cette prise de conscience de l'importance capitale de la forêt, non seulement comme support du développement économique mais également comme cadre et mode de vie pour une frange importante de la population en même temps qu'un facteur d'équilibre écologique, force est de constater une disparition rapide et inquiétante du couvert forestier au Cameroun.

*"La zone forestière, dit YOUMBI (1991 ; 134), évolue donc vers un appauvrissement quasi généralisé. C'est déjà le cas de la région côtière et du centre, où ne subsistent plus que quelques lambeaux de forêts exploitables, conséquence d'une gestion de type minier".* La diminution progressive du couvert forestier se traduit à ce jour par la disparition de plus de 2 500 000 ha (MINEF, 1996). Les facteurs ayant accéléré le processus sont les suivants :

- la forte exploitation industrielle du bois destiné à l'exportation, accrue après la dévaluation du FCFA ;
- la mévente du café et du cacao qui a incité les paysans à diversifier la production en créant notamment de nouveaux champs pour le vivrier ;
- la baisse du pouvoir d'achat des ménages dans le contexte de crise économique qui favorise la consommation accrue du bois énergie en raison de l'inaccessibilité des sources d'énergie alternative, notamment du pétrole.

Il faut aussi évoquer la prolifération des coupes artisanales du bois à l'aide des tronçonneuses ; véritable fléau pour les forêts, *"ce d'autant plus qu'il s'intensifie à un moment où l'administration des forêts est quasi absente sur le terrain"* (MINEF, 1996 ; 94). Ces prélèvements se font tous azimuts, notamment autour des grandes villes, Douala, Yaoundé, et sont respectivement liés à la perte de l'emploi, et à l'existence d'un marché local porteur aussi bien dans les grandes villes que les campagnes.

La disparition de la forêt est inquiétante à cause de la perte des différentes fonctions fournies par elle : fonction de régulation pédologique (protection du sol ; régulation climatique, au niveau local aussi bien que mondial) et fonctions de production (production de bois et de nourriture).

Le Cameroun aurait annuellement perdu, entre 1981 et 1985, 0,4% de ses forêts contre 0,2% pour la RCA, 0,1% pour le Gabon et 0,1% pour le Congo (POPULATION REPORTS, 1992).

SALL (1996 ; 18) affirme que : *"Dans les régions méridionales, la perte du potentiel ligneux conjugué à une forte pluviométrie, renforce la puissance du ruissellement alors qu'à l'Extrême Nord du pays, le déboisement donne plus de vigueur à la déflation éolienne qui décape le substratum. Dans tous les cas, les sols s'appauvrissent et les rendements agricoles baissent. Par ailleurs, le déboisement au Cameroun affecte également la biodiversité. D'une part, des espèces végétales aux vertus thérapeutiques affirmées disparaissent, et d'autre part, à cause de la destruction des biotopes, des espèces animales migrent ou meurent"* En 1990, dans chaque espace de 10 000 km<sup>2</sup>, 8 espèces animales étaient menacées de disparition au Cameroun contre 5 au Gabon, 4 au Tchad et au Congo, et 3 en RCA (POPULATION REPORTS, 1992).

Bien que les pouvoirs publics aient toujours déclaré leur préoccupation de faire bénéficier les populations concernées des retombées liées aux activités d'exploitation forestière, dans les faits ces populations n'en tirent pas souvent les bénéfices espérés. Leur participation s'est souvent limité à leur présence dans le cadre des réunions d'information, les décisions étant prises assez souvent unilatéralement (classement des forêts, ouverture d'une zone à l'exploitation,...). *"Si le droit d'usage est un droit qui leur est reconnu par la loi et qui permet aux populations de tirer de la forêt les produits (alimentaires, bois énergie, etc.) dont elles ont besoin pour leur survie ; ces dernières n'ont pas bénéficiés, ou très peu, de la réalisation des ouvrages d'intérêts socio-économiques, qui est l'aspect le plus palpable des retombées positives de l'exploitation forestière au niveau des populations"* (MINEF, 1996 ; 93).

Il reste à espérer qu'avec la nouvelle politique forestière du Cameroun adoptée en novembre 1995, qui innove par l'association des populations rurales dans sa mise en oeuvre notamment à travers la promotion des forêts communales afin de garantir à celles-ci des avantages substantiels et les inciter à mieux protéger le couvert végétal, on assistera à une meilleure gestion de la forêt au Cameroun.

#### ***- Justification de l'étude***

La forêt tropicale est une source importante de produits autres que le bois, dont la valeur économique s'ajoute à celle des grumes commerciales. Elle fournit entre autres des graisses, des plantes médicinales et aromatiques, des huiles de qualité, dont la collecte ne nécessite pas l'abattage des arbres. L'écorce de quinquina, à partir de laquelle est fabriquée la quinine essentielle dans la lutte contre le paludisme, vient d'arbres de la forêt tropicale. Les revenus issus

de ces différents produits constituent un apport important pour les populations rurales, ainsi que pour le pays. En Indonésie par exemple, la valeur des produits autres que le bois tiré de la forêt a représenté, en 1981 et en 1982, près du huitième de celle du bois (GILLIS, PERKINS, 1990).

Le bois et les autres produits de la forêt tropicale possèdent donc une valeur inestimable, mais elle assure également d'autres services de protection vitaux. C'est ainsi qu'elle protège les sols, le climat, l'habitat animal et les diverses espèces des effets de l'érosion, de la salinité, des inondations, etc. Elle joue un rôle important dans le cycle de l'eau, de l'azote, du carbone et de l'oxygène ; elle stabilise ainsi les systèmes hydrologiques et permet de ce fait aux sources, rivières et eaux souterraines de reconstituer leurs réserves (MALANGA, 1993). Pourtant, une menace immédiate pèse sur ces services de protection assurés par les étendues forestières naturelles, vaste mais en diminution constante. Cette menace est relative à la priorité accordée à l'exploitation du bois et des sols des massifs forestiers tropicaux pour obtenir des grumes et après le déboisement, des produits de plantation. Les politiques gouvernementales de la plupart des pays en voie de développement ne se sont pas préoccupées de maintenir la valeur économique de la fonction de sauvegarde des forêts et la capacité de celles-ci à produire des produits autres que le bois.

D'après MERCIER (1991 ; 13) *"La déforestation en Afrique est un phénomène mal mesuré, mais dont il est certain qu'il est majeur et en pleine accélération. Cette dégradation touche en particulier les forêts tropicales, éléments uniques de notre patrimoine qui remplissent des fonctions irremplaçables. Les perspectives sont particulièrement sombres dans les décennies à venir"*. C'est sans doute ce qui fait dire à SALAU (1992 ; 2) qu'*"il*

*est indubitable que l'Afrique doit participer plus activement à l'élaboration du programme écologique pour que soient prises en considération ses propres priorités et aspirations car, tel qu'il est défini actuellement, ce programme pourrait avoir des implications considérables pour l'avenir de tous les pays".*

La pertinence de cette réflexion tient à ce qu'il y a aujourd'hui comme une tendance à généraliser les problèmes d'environnement et à opérer une uniformisation des perceptions de ces problèmes. En effet, le débat actuel hiérarchise les problèmes liés à l'environnement, en les classant en deux catégories : "*les problèmes globaux*" et "*les problèmes locaux*" (SALAU, 1992 ; 3). Les premiers tels que l'effet de serre et la destruction de la couche d'ozone font l'objet d'une attention particulière, reléguant ainsi au second plan les deuxièmes, tels que la déforestation, l'érosion des sols, les inondations et la pollution des eaux.

Cette tendance à généraliser les problèmes d'environnement se manifeste aussi par une "intégration forcée" de la variable environnementale dans la politique des nations du Sud.

La croissance économique s'accompagnant toujours d'un danger pour l'environnement, puisqu'elle exerce des pressions sur les ressources, les décideurs, fidèles aux principes de développement durable, devraient promouvoir des programmes de développement respectueux de l'environnement. Ce dernier doit être protégé, de manière à alimenter la croissance à longue échéance. Il est à cet effet urgent de concevoir et d'adopter ces programmes de développement destinés à restaurer et à protéger l'environnement en général, et les forêts en particulier. Ainsi, l'intérêt majeur d'une étude sur les perceptions de l'environnement tient à ce qu'il y a des

préalables à l'élaboration et à la mise en oeuvre de tels programmes. Car, *"les actions anthropique vis-à-vis de l'environnement, qu'elles soient dégradantes ou protectrices, témoignent d'abord d'un certain état d'esprit, d'une perception vis-à-vis de cet environnement"* (SALL, 1996 ; 17). Ceci est particulièrement vrai en Afrique où tout est d'abord problème de représentation. Il est donc nécessaire de cerner ces représentations avant d'entreprendre toute action, qu'elle soit de restauration ou tout simplement de protection de l'environnement.

La destruction de la forêt va de pair avec celle des peuples qui y habitent. Elle a en effet des conséquences graves sur le mode de vie des sociétés dont l'organisation sociale est liée à la forêt (l'exemple des populations Pygmées de l'Est Cameroun). A travers ce constat, il devient indispensable que tout projet forestier, qu'il soit d'exploitation, de régénération ou de conservation, fasse participer, de manière active, les populations concernées ; car les arbres sont non seulement au coeur de leur économie mais ils occupent également une place importante au centre de leur système de croyance. C'est le lieu de méditation et de la vie spirituelle (MALHOTRA, POFFENBERGER, 1993). D'où la nécessité d'observer la société à étudier dans sa globalité, en prenant en compte ses fondements et ses dynamiques car, la perception de la forêt, bien qu'étant une attitude individualisée, est grandement déterminée par un inconscient collectif qui est le siège des agirs humains ; ce qui permettrait de dégager la part du social dans ce qui apparaît comme une attitude individuelle face aux problèmes liés à la forêt.

Il apparaît donc que *"ni le fait de connaître les causes d'un problème et les remèdes possibles, ni la volonté d'agir, ne suffisent à préserver l'environnement (...) il existe des obstacles de toute nature : résistances et*



*combinaisons de multiples intérêts, difficultés d'introduire certaines préoccupations d'environnement dans les esprits, les règlements, les organisations. L'action en faveur de l'environnement comporte donc une forte part de stratégie"* (MERMET, 1992 ; 9). Cette stratégie devrait consister en une recherche visant à connaître l'homme dans son milieu, "élément-clé" dans la recherche de résultats durables.

Parlant des sociétés de pêcheurs, VERDEAUX (1992 ; 126) note que *"les liens des groupes de pêcheurs avec le milieu naturel qu'ils exploitent résident précisément dans le rôle prépondérant qu'y jouent les "savoirs" et, plus généralement, les représentations du monde dont procèdent celles du milieu lui-même"*.

C'est dans cette perspective d'identification de ces représentations au sujet de la forêt, et partant de la déforestation, que s'inscrit ce travail. Identification qui constitue l'un des préalables à l'élaboration et à la mise en oeuvre de tout programme visant la gestion de la forêt.

De ce qui précède, et compte tenu du contexte général de l'étude, nous pouvons dégager au moins trois raisons qui militent en faveur d'une étude sur les perceptions relatives à la déforestation :

- l'ampleur de la déforestation semble avoir atteint un seuil intolérable susceptible de compromettre l'équilibre écologique et l'avenir des pays qui en sont victimes. Il est donc intéressant de connaître le sentiment des populations, premières victimes de ce fléau ;

- les populations elles-mêmes participent, d'une manière ou d'une autre, à la déforestation de leur milieu. Sont-elles conscientes de conséquences néfastes de leurs activités ?
- on peut également évoquer, dans le contexte spécifique du Cameroun, le faible nombre d'études sur les attitudes des populations face à ce problème. Cette situation contraste d'ailleurs avec l'abondance des études sur les aspects physiques de la forêt et de l'exploitation forestière.

### **- Problématique de l'étude**

Les causes de la déforestation comprennent la pression des populations sur les terres cultivables et la demande du bois de chauffe et de construction, l'exploitation des forêts pour la production de bois industriel, mais aussi des politiques gouvernementales inappropriées concernant la tenue des terres, l'occupation des forêts et d'autres questions de populations. C'est ce qui fait dire à COLCHESTER et LOHAMANN (1993<sub>a</sub> ; 19) que : *"Bien que les populations autochtones participent à la destruction de leurs forêts, l'exploitation industrielle reste une cause importante de la déforestation ; les projets de développement à large échelle dans l'agriculture et les autres secteurs, y compris les projets financés par des agences internationales d'aides au développement, le sont aussi. Puisque ces forces et d'autres encore amoindrissent la quantité des forêts disponibles et des terres arables, les pauvres paysans sont obligés de partir vers des zones fragiles en hautes terres et basses terres marginales incapables de supporter de grands nombres de personnes pratiquant l'agriculture de subsistance. Tenir les pauvres pour*

*responsables de cette situation qui empire est factuellement et moralement injuste".*

Cette réflexion cadre bien avec les propos de l'un des membres de la CMED (1989 ; 73) : *"les populations indigènes constituent la base de ce qu'on pourrait peut-être appeler un système de sécurité de l'environnement. Nous sommes des garde-fous, en quelque sorte. Mais pour beaucoup d'entre nous, les siècles derniers ont signifié la perte de nos terres et de nos cours d'eau. Nous sommes toujours les premiers à connaître les atteintes à l'environnement et toujours les derniers à être consultés (...) Au mieux, ce à quoi nous pouvons prétendre, c'est une compensation a posteriori. Trop peu, trop tard. C'est si rarement que l'on nous demande nos conseils, notre consentement pour procéder à des actions de développement, ce qui éviterait pourtant d'avoir à nous dédommager".*

Cette étude a pour cadre la province du Centre, qui est l'une des plus grandes régions forestières du Cameroun et où l'on constate un appauvrissement important de la forêt, avec la région côtière (YOUMBI, 1991). L'enquête est effectuée dans l'Arrondissement de Ngomedzap, plus particulièrement dans les villages d'Akak, d'Assié, de Ndika et de Metomba du groupement d'Etoudi. Bien qu'au moment de l'enquête cette région ne connaissait pas d'exploitation industrielle de la forêt, c'est une zone où une telle activité a eu lieu, de manière intense, jusqu'à la fin des années 90.

Les questions fondamentales auxquelles nous essayerons de répondre sont les suivantes :

- comment les communautés rurales perçoivent-elles la déforestation de leurs régions ? ;
- selon que les acteurs de la déforestation sont les communautés elles-mêmes, l'Etat ou les entreprises privées, comment varie cette perception ? ;
- selon la variation de cette perception, par rapport aux différents acteurs, les communautés ressentent-elles un besoin de compensation ? ;
- selon les acteurs de la déforestation, comment devra être cette compensation ?

L'objectif de cette recherche est de décrire les connaissances et les perceptions des communautés locales au sujet de la déforestation de leurs régions, ce qui constitue un préalable important à l'élaboration des programmes visant la protection des forêts.

Ce travail comprend deux parties. La première trace le cadre général sur lequel repose l'étude à savoir, le cadre théorique (chapitre I) et la méthodologie de collecte et d'analyse des données (chapitre II). La deuxième partie concerne l'analyse des données ; elle est divisée en trois chapitres : la perception de la forêt (chapitre I), la perception de la déforestation (chapitre II) et la perception de la conservation de la forêt (chapitre III).

**PREMIERE PARTIE :**  
**FONDEMENTS THEORIQUES**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

# CHAPITRE I

## CADRE THEORIQUE

### I.1. Revue de la littérature

L'histoire de l'humanité montre, d'une manière certaine, que la forêt a été de tout temps associée aux progrès de l'humanité. Les hommes y ont puisé le combustible et les matériaux de construction, les fruits et le gibier, l'abri. Aujourd'hui, seule la forêt tropicale constitue encore l'habitat permanent de certains groupes de populations : les pygmées en Afrique, les indiens en Amazonie. Pour ces peuples, la forêt apparaît comme un espace de vie, de production et de reproduction, de méditation et de religiosité, de représentation.

A côté de ces "peuples de forêt", il en existe d'autres pour qui la forêt n'est pas le "cadre premier" de vie, mais qui vivent aujourd'hui dans des régions forestières et qui, par conséquent, tirent l'essentiel de leurs ressources économiques de la forêt ; c'est le cas de populations du centre Cameroun qui font l'objet de ce travail. A l'ensemble de ces populations, on peut appliquer les différentes théories élaborées sur les relations entre l'homme et son milieu : la pensée malthusienne basée sur la contrainte de ressources, l'école néo-malthusienne qui affirme que la croissance démographique entraîne la dégradation de l'environnement et, à l'opposé, celle pour qui la croissance démographique n'est pas un facteur de dégradation de l'environnement mais plutôt un facteur de progrès. Plus nuancé, se retrouvent des auteurs tels que SHAW (1989)<sup>3</sup> et COMMONER (1992) qui pensent que le facteur démographique est un facteur aggravant, mais non crucial, de la dégradation de

---

<sup>3</sup> SHAW distingue les facteurs aggravants des facteurs ultimes. La population est un facteur aggravant de la dégradation de l'environnement tandis que les guerres, les niveaux élevés de consommation, les défaillances des

l'environnement. Il existe des variables intermédiaires qui médiatisent la relation entre la population et l'environnement. On peut citer la consommation, les institutions politiques, l'organisation économique, sociale, et culturelle, etc.

Dans un article intitulé "Population et Environnement", PRESTON (1994 ; 7) affirme qu'*"en tant qu'agrégat, la population humaine n'a pas d'implications environnementales (...). C'est l'activité humaine qui a changé l'aspect de la terre, et la relation entre l'activité humaine et le nombre d'humains ne va pas toujours de soi. La relation la plus directe implique une exigence biologique fondamentale : les êtres humains doivent consommer une moyenne de 1 700 calories par jour pour satisfaire les besoins minimaux du métabolisme. Les éléments nutritifs nécessaires pour la croissance des végétaux et l'énergie solaire indispensable à la photosynthèse sont largement dispersés. Ce sont les raisons essentielles pour lesquelles les êtres humains ne sont pas restés ensemble mais se sont plutôt dispersés sur toute la surface de la terre. Quand les exigences de travail pour la production alimentaire sont moins importantes, les gens montrent une préférence pour un plus grand degré de concentration que lorsque l'agriculture est l'activité dominante"*.

Or, en Afrique l'agriculture est la plus importante activité économique qui transforme la terre et qui, par conséquent, entraîne des modifications profondes de l'environnement.

Les besoins de nourriture d'une population croissante peuvent entraîner soit l'intensification de la production sur des terres déjà cultivées (culture intensive), soit alors l'extension des cultures sur des nouvelles terres (culture extensive). Ce second processus a conduit, jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, à la

---

politiques d'aménagement et d'urbanisation, la pauvreté et les institutions socio-économiques sont des causes

destruction du couvert forestier européen dans le but de nourrir une population croissante. Actuellement, un processus similaire se réalise dans la plupart des pays du Sud en général et d'Afrique en particulier. Ainsi, l'accroissement de la population a joué et continue de jouer un rôle majeur dans la destruction du couvert forestier. Mais comme tout processus lié à l'action intentionnelle de l'homme, celui de la déforestation est déterminée par toute une série de facteurs qui modifient, atténuent ou accentuent l'influence directe de l'accroissement de la population. Parmi ces facteurs, il y a les institutions de la société qui sont capables de contrôler l'accès aux ressources de la forêt.

L'accroissement de la population favorise la déforestation en augmentant la demande de nourriture, ce qui se produit presque inévitablement et/ou en diminuant le salaire des travailleurs ; comme c'est le cas actuellement dans bon nombre de pays africains.

Un certain nombre d'études ont utilisé des données transnationales pour analyser la relation statistique entre le taux de croissance démographique et le taux de déforestation. PALLONI (1992) a passé en revue ces différentes études. Il fait remarquer que la déforestation peut se réaliser sous des conditions de pression croissante de population, de pression décroissante ou même d'aucune pression. Il découvre que dans quatre études la relation entre les taux de déforestation et d'accroissement démographique est invariablement positive et que dans trois cas, la relation est statistiquement significative.

Une étude de la Banque Mondiale (1992) concernant les taux d'accroissement de la population et de déforestation (exprimés par rapport à la



couverture forestière préexistante), réalisée dans 99 pays a établi la corrélation simple entre les deux à + 0,32.

Ces résultats s'accordent avec les constats suivants :

- l'accroissement de la population augmente les stimulants à produire plus de nourriture ;
- dans certaines régions, la culture extensive est un moyen économiquement efficace pour produire plus ;
- et dans certaines de ces régions, des nouvelles terres sont rendues accessibles à des cultivateurs potentiels, notamment à cause de l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt.

Cette destruction de la couverture forestière entraîne en Afrique un certain nombre de problèmes qui se posent avec acuité : la dessiccation et l'érosion des sols, la disparition des ressources animales et des plantes médicinales, etc., qui sont, dans la littérature, considérés comme des "problèmes locaux". Ainsi le constate BARBUT, cité par SALL (1996 ; 25) : *"les pays africains sont eux aussi préoccupés par l'environnement mais d'une manière différente de celle des pays développés qui pensent effet de serre, destruction de la couche d'ozone, protection de la biodiversité. Les pays du Tiers Monde sont, en règle générale, directement concernés par la gestion des ressources naturelles. L'eau potable, les problèmes urbains sont leur priorité"*. Ces problèmes sont suffisamment sérieux pour faire de la vie quotidienne de la plupart des individus un véritable combat. Il convient de ce fait de recentrer le débat sur l'environnement, en Afrique du moins, sur la confrontation quotidienne des pauvres aux caprices de la nature.

La question de la dégradation de l'environnement en général, et de la forêt en particulier, mérite l'attention profonde des spécialistes en Sciences Sociales. Car, s'il est *"évident que, alors que les naturalistes peuvent fournir des informations sur les détails techniques relatifs à la dynamique de la géosphère et de la biosphère, et même préconiser un mode d'utilisation de l'environnement permettant d'en assurer la durabilité"* (SALAU, 1992 ; 4), il n'y aura pas de solutions effectives aux problèmes environnementaux sans la prise en compte des dimensions socioculturelles et historiques qui forment les comportements des groupes et influencent, de ce fait, les comportements individuels.

Les travaux des anthropologues sur les différentes conceptions traditionnelles du monde font ressortir que la nature n'était pas considérée comme une réalité à dominer, à soumettre à toutes les contraintes. Bien au contraire, elle était la demeure des dieux, des génies, des ancêtres et des forces occultes, à qui l'on fait appel en cas de besoin, dont il faut se ménager la bienveillance et qui sont capables de punir les abus de toutes sortes. Ce qui peut pousser à penser que ces autochtones semblaient avoir compris que, d'une manière générale, les "ressources renouvelables" telles que la forêt ou les bancs de poissons peuvent ne pas s'épuiser, à condition que le rythme de prélèvement ne dépasse pas la capacité de régénération et d'accroissement naturel. Ce qui peut justifier les différents interdits que l'on observe ici et là sur l'accès à un certain nombre de ressources. Ces interdits permettent une certaine cohérence dans le système de régulation globale des prélèvements des ressources naturelles.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Une étude sur les pratiques de pêche, ainsi que sur la conception du monde et de l'environnement dans des sociétés de pêcheurs de Côte -d'Ivoire et du Mali est révélateur à ce sujet. Voir Pontie et Gaud, (1993) : L'environnement en Afrique, Afrique Contemporaine.

Dans un article intitulé *Influence des croyances traditionnelles sur la protection de certaines forêts au Cameroun*, TCHEBAYOU (1991 ; 327) fait remarquer que : *"En survolant les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest, on est surpris de voir des îlots de forêts naturelles entourés d'immenses champs de culture ou à proximité d'habitations. Ces forêts sont protégées par des interdits traditionnels, on leur donne généralement le nom de forêts sacrées ; elles ont survécu à des pressions humaines diverses grâce à la force de la tradition. (...). Généralement, on considère que ce sont des habitations des dieux protecteurs de la famille, du chef ou du village (...). Les règlements et les droits d'usages varient dans ces forêts mais généralement, elles sont intégralement protégées. Les seuls droits accordés dans certaines d'entre elles sont le ramassage du bois mort. Cela se fait sans utilisation d'objets tranchants. Il est formellement interdit de provoquer la mort d'une essence voire même de blesser un arbre (...). Le respect de ces forêts est à l'origine basé sur la crainte du mauvais sort, de maladies incurables, de la mort. Par la suite, ce respect est devenu naturel bien qu'encore sous-tendu par des lois traditionnelles, avec des punitions occultes infligées aux contre venants."*<sup>5</sup>

Abordant la question foncière dans les pays sahéliens, SYLVA, E. (1992 : 176) note que la terre demeure un objet de conflit permanent entre les Pouvoirs Publics et les populations utilisatrices, du fait même de la divergence des référentiels de raisonnement en ce qui concerne son appropriation : pour les premiers, ce sont les règlements et lois de l'Etat qui l'emportent ; pour les seconds, ce sont plutôt les relations lignagères et les règles d'usage en vigueur dans le terroir. Ainsi conclut-elle : *"Auparavant les terres étaient gérées en*

<sup>5</sup> Le même article précise que ces croyances ancestrales deviennent anachroniques avec le christianisme et la modernité, entraînant la disparition des "forêts sacrées" et des forêts en général. Dans un contexte où les pressions anthropiques sont devenues très fortes, les interdits traditionnels permettent (et permettront) peut-être de protéger la flore et la faune. C'est le cas de certaines forêts mises en réserve à l'Ouest Cameroun. Voir aussi à

*commun au sein du conseil du village qui décidait des attributions familiales, collectives ou individuelles et de leur diffusion. Cette gestion fixait, en particulier, les surfaces affectées à la jachère, les rotations de cultures et les droits de pâturage. Les changements intervenus dans les régimes fonciers, la pression démographique et la réduction du rôle du chef du village et du conseil du village<sup>6</sup> sont devenus au fil des ans des éléments plus importants que la sécheresse pour expliquer le déboisement".*

L'influence du facteur socioculturel est considérable sur la perception de la forêt, d'autant plus qu'il constitue "*le cadre normatif des agirs*" (SALL, 1996 ; 28) et détermine les façons de penser.

Les populations anciennes, généralement peu nombreuses comparativement à celles d'aujourd'hui (en raison notamment de leur faible croissance démographique), pouvaient facilement se déplacer d'une terre à une autre et ainsi en laisser certaines plus longtemps en repos. C'est le cas des Yanomaniens d'Amazonie chez qui les champs sur-brûlés étaient épuisés en moyenne après 5 à 6 ans d'utilisation. Ces champs retournaient en culture après une période de reconstitution (jachère) souvent supérieure à 50 ans.

Ainsi, la technique du brûlis et la nécessité de la jachère de reconstitution (rendu possible par la petite taille de la population), conduisent les populations traditionnelles à pratiquer une culture de type itinérant, le plus souvent associée à un genre de vie où la cueillette, la chasse et la pêche constituent des activités essentielles pour l'apport d'un complément nutritif. Ceci s'observe particulièrement chez les Pygmées, qui vivent de chasse et de cueillette et

---

ce sujet, SHANMUGARATNAM, N., (1989) : "Development and Environment : A view from the South", Race and class 30, pages 4 - 15.

<sup>6</sup> C'est nous qui soulignons.

mènent une vie de nomade dans la forêt sans jamais laisser aucun dommage derrière eux. Ils considèrent en effet la forêt comme leur mère nourricière qui leur donne tout ce dont ils ont besoin (MARTIN-FERRARI, 1992).

Ce constat montre que, bien que liés, les problèmes du bois de chauffage et ceux de la déforestation ne sont pas les mêmes. Le bois destiné aux consommateurs urbains et industriels provient généralement des forêts ; mais, seulement une faible proportion du bois utilisé par les populations villageoises provient de la même source. Les villageois coupent rarement les arbres, ils se contentent généralement de ramasser les branches mortes ou d'en prélever sur les arbres. Ainsi, les relations conflictuelles que l'on observe entre les villageois et les exploitants industriels de la forêt révèlent en fait une contradiction entre d'une part ceux dont la finalité est l'accumulation du capital, et, d'autre part, les groupes fidèles à une exploitation de la forêt qui tiennent compte de la conception traditionnelle de l'espace forestier.

Une étude sur la déforestation consiste à parler d'abord de la forêt. Il semble que la perception de la forêt s'articule principalement autour de trois composantes :

- une perception socioculturelle qui prend en compte les aspects religieux et médicinaux de la forêt ;
  
- une perception économique qui considère la forêt comme un facteur de production ;

- une perception écologique qui intègre le caractère contraignant de la forêt comme élément de la nature.

Ces trois composantes de la perception de la forêt détermineront la manière dont les différents intervenants dans l'exploitation forestière aborderont les problèmes qui en découlent. Ainsi, parlant de l'environnement en général, TUTUWAN (1992 ; 24) note que *"the way environmental problems are seen greatly determines how they are approached and eventually solved. While local populations in village communities tend to fear and respect the environment, and regard environmental problems as Divine punishment for one misdeed or another, Government has the obligation to adopt a more objective view. Government has tended to see environment problems as the normal price to pay for development, and therefore, mostly inevitable."* MARCUS COLCHESTER (1993<sub>b</sub>; 5) va dans le même sens lorsqu'il affirme que *"the argument that tropical forests have to be cleared for "national development", both in order to overcome poverty and accommodate population increase, pervades the policies of most third world countries."*

En raison de cette perception des Pouvoirs Publics, des codes forestiers répressifs sont mis en place, qui vont parfois jusqu'à exclure les populations villageoises de la jouissance d'un bien qu'elles considèrent très souvent comme le leur. Un paysan sénégalais a fait à ce sujet la remarque suivante: *"Je ne comprends rien au droit moderne. Aujourd'hui, on m'interdit de couper un arbre pour faire mon Kayendo. Si je coupe un arbre, je vais en prison ou je paye une amende. Pourtant, ces forêts m'appartiennent. Ce sont mes grands-parents qui les ont plantées, et moi aussi j'en ai planté. Pourquoi planter des arbres quand on ne peut pas s'en servir en cas de besoin ?"* (SYLVA, É., 1992 ; 178).

Par rapport à la forêt, l'homme a une double qualité : il est "défricheur", car la forêt est un bien de production ; mais il est aussi "protecteur", car l'arbre est pour lui un gage de survie.

La forêt, en Afrique traditionnelle, en dehors de ses fonctions permanentes (agronomiques, alimentaires, pastorales, etc.) a un caractère plus conjoncturel. Elle a en effet une fonction de défense, à condition d'avoir gardé une densité suffisante, c'est-à-dire d'avoir été délibérément respectée. La forêt est ainsi regardée comme un refuge. Mais, comme le dit PELISSIER (1980 ; 129), *"la présence d'un manteau végétal défensif ne répondait pas seulement à une fonction. Elle était aussi un signe, celui d'une situation politique, elle-même fille d'un mode d'organisation."* En effet, la littérature fait ressortir que d'une façon générale, les zones d'accès difficiles, ceinturées de dispositifs protecteurs propices à l'embuscade, correspondaient à des sociétés lignagères qui sont par définition hostiles aux structures hiérarchisées, des paysanneries égalitaires repliées sur elles-mêmes au sein desquelles la seule discipline éventuellement acceptée au service de la sécurité était la participation aux classes d'âges. A l'opposé, les sociétés dotées d'institutions administratives et militaires autorisant le contrôle de l'espace (les Etats pluri-ethniques par exemple), ne toléraient sur leur territoire aucun système de protection, aucune enclave fortifiée, sinon ceux dont le pouvoir lui-même jugeait bon de se doter.

L'arbre illustre et signe ainsi une organisation sociale. Par là même, la forêt apparaît comme la "carte d'identité" d'un lignage, déterminant son appartenance à une terre. Domaine des ancêtres dont elle abrite les tombes, la forêt est assimilable à une culture et, elle peut même en devenir l'indispensable support, c'est-à-dire le gage de survie de la conscience collective.

Plus immédiatement perceptible encore apparaît le rôle de l'arbre comme signe foncier. Tout défrichement laisse sa trace dans la nature de la végétation, de même que toute sélection arborée atteste une occupation antérieure : le paysage végétal est l'empreinte visible des droits fonciers, par nature inaliénable, détenus par les premiers défricheurs et par leurs descendances. S'il semble qu'en droit traditionnel la terre ne porte que des droits d'exploitation, le concept de propriété par contre semble s'appliquer parfaitement à l'arbre. Plus encore, l'exploitation de l'arbre entraîne de droit l'exploitation du sol : elle en est le signe et la preuve. De même, c'est l'appropriation de l'arbre qui précède et entraîne celle de la terre.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, on peut affirmer que la dégradation de l'environnement arboré, familier à un certain nombre de sociétés, marque des profonds bouleversements sociaux, économiques, culturels et religieux.

Les populations ainsi concernées ont des "idées", probablement précises, sur ce qu'est et ce que doit être l'exploitation de la forêt. Ces sont ces idées que nous appelons "perceptions de la déforestation" et, en parcourant la littérature on se rend compte qu'elles dépendent globalement de deux facteurs :

- les acteurs de la déforestation, c'est-à-dire les personnes physiques ou morales qui prennent parti à l'exploitation de la forêt ;
- les bénéfices et compensations que les populations locales tirent de l'exploitation de la forêt.



Ces deux facteurs seront utilisés pour élaborer le cadre conceptuel de l'analyse proposée dans cette étude.

## **I.2. Cadre conceptuel.**

L'élaboration du cadre conceptuel consiste à décrire l'ensemble des phénomènes à étudier dans un système d'influences et de réciprocitys permettant de rendre intelligible une réalité, a priori disparate. Ce cadre conceptuel doit traduire l'hypothèse fondamentale de la recherche.

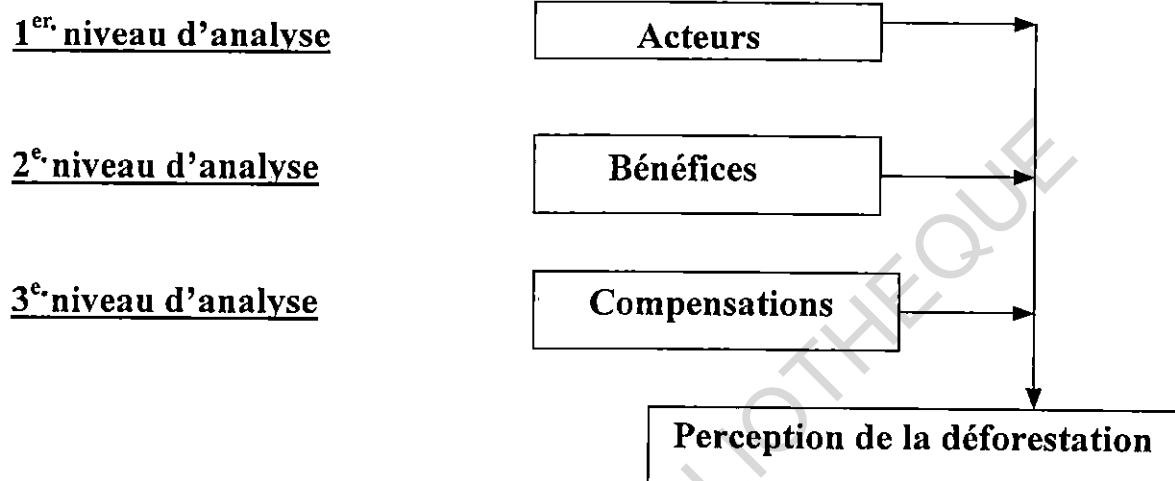
L'hypothèse principale de la recherche est la suivante : la perception de la déforestation est déterminée, à la fois par le niveau d'intervention de la population locale à la déforestation et par les bénéfices et compensations qu'elles en retirent.

Cette hypothèse principale peut être explicitée de la manière suivante :

- a) Le contexte culturel (croyances, normes, types d'organisations sociales...) d'une communauté donnée, détermine les représentations et les rapports de la communauté et de l'individu avec la forêt ainsi que son système d'appropriation. Tout ceci influencera la perception qu'auront les populations locales de l'exploitation de la forêt, par elles-mêmes d'une part, et par des personnes extérieures à leur communauté, d'autre part.
  
- b) Le contexte socio-économique (bénéfices ou pertes que la communauté croit retirer ou subir, ainsi que les biens et services divers) influencera cette perception de la déforestation.

c) Les biens et services divers que la communauté retire de l'exploitation de la forêt par des acteurs extérieurs peuvent être considérés comme des compensations.

### I.2.1. Schéma conceptuel.



### I.2.2. Définition des concepts.

#### - *Communauté.*

Concept renvoyant à l'idée de groupe, généralement restreint par opposition à la société, dans lequel se développent des liens d'interconnaissance, l'acceptation de règles de conduite et, un sentiment d'appartenance. Elle entraîne, pour les membres, la manifestation d'une certaine solidarité au regard de l'extérieur, la jouissance en commun d'un certain nombre de biens et services, la participation minimale aux affaires communes. Elle correspond ici au groupement d'Etoudi, c'est-à-dire aux groupes humains constitués par les quatre villages d'Akak, d'Assié, de Metomba et de Ndika.

**- Perception.**

Ce concept renvoie à la représentation mentale d'un phénomène, déterminante dans l'adoption de comportements vis-à-vis du phénomène ou de la réalité considérée.

**- Acteur.**

C'est une personne (physique ou morale) qui joue un rôle important dans une affaire, une activité ; ici, il s'agit de l'exploitation forestière.

**- Déforestation.**

Concept renvoyant à l'action de déforester c'est-à-dire d'enlever la forêt. Elle est considérée comme une action abusive et non contrôlée.

***Besoin de compensation.***

Concept composite renvoyant au sentiment d'avoir droit à quelque chose en retour de ce que l'on a donné. Non assouvi, il entraîne un sentiment d'exploitation et d'injustice du fait de la non-extinction d'une obligation réciproque. La compensation correspond ici à l'ensemble des biens et services (routes, écoles, centres de santé, télécommunications, etc.) que les populations estiment devoir tirer, de manière directe ou indirecte, de l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt.

### **- Bénéfices retirés.**

C'est l'ensemble des biens socio-économiques que l'on obtient suite à une action accomplie. Ils correspondent ici à tout ce que les populations retirent de façon habituelle de la forêt (produits agricoles, plantes médicinales, bois de chauffe et de construction, viande, etc.).

### **I.2.3. Présentation des indicateurs.**

Les indicateurs que nous utiliserons dans les analyses sont les suivants :

- la proportion des personnes qui ont une bonne ou une mauvaise perception de la déforestation selon les acteurs ;
- la proportion des personnes qui ont une bonne ou une mauvaise perception de la déforestation selon les bénéfices retirés ;
- la proportion des personnes qui estiment que l'exploitation de la forêt par des personnes extérieures devrait donner droit à une compensation.

### **I.3. Hypothèses.**

**H1 :** Les communautés locales ne perçoivent pas de la même façon la déforestation de leur milieu selon qu'elles en sont ou non les acteurs.

**H2 :** La perception négative est plus prononcée lorsque les acteurs de la déforestation sont l'Etat, les entreprises privées ou quelques autres personnes extérieures à la communauté et que celle-ci n'en tire rien.

**H3 :** Cette perception négative fait naître une opposition et entraîne au sein des communautés locales le besoin d'être dédommagé.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **CHAPITRE II**

### **METHODOLOGIE**

#### **II.1. La collecte des données.**

##### **II.1.1. Méthode de collecte des données.**

L'entretien semi-directif, sur la base d'un guide d'entretien, sera utilisé pour réaliser cette opération de collecte des données qui, dans ce cas précis, seront essentiellement qualitatives. Deux raisons justifient l'utilisation de cette méthode. Premièrement, de par sa nature, l'entretien semi-directif répond mieux à nos préoccupations de recherche de perceptions, parce que ce type d'entretien est à cheval entre l'entretien directif et l'entretien non directif. Le fait qu'il soit assez proche de l'entretien directif permet de recueillir des données qui se prêtent à des comparaisons ; une des caractéristiques de l'entretien directif étant la standardisation, et, le fait qu'il soit assez proche de l'entretien non directif permet de recueillir des informations sur les perceptions. Deuxièmement, ce type d'entretien, à la différence du questionnaire, permet d'éviter le biais concentrique provenant du fait qu'on contraint les interviewés à répondre aux mêmes questions, même si manifestement elles n'ont pas de réponses.

##### **II.1.2. Présentation du guide d'entretien.**

Le guide, qui nous permet pendant l'entretien de proposer au débat un certain nombre de domaines définis à l'avance, comprend plusieurs rubriques non figées ; c'est-à-dire que l'on peut, suivant les circonstances de terrain, passer d'une rubrique à l'autre sans nécessairement suivre l'ordre indiqué et même, changer la formulation des questions au cours de l'entretien.

La première rubrique concerne les informations relatives à l'identification géographique. La seconde rubrique concerne les caractéristiques relatives à la personne interviewée et comprend les variables suivantes :

- \* le sexe ;
- \* l'âge ;
- \* le niveau d'instruction ;

La rubrique des perceptions relatives à la forêt contient les informations suivantes :

- \* le contenu ou la définition donnés à la forêt ;
- \* la représentation du rôle de la forêt ;
- \* l'identification de la personne morale ou physique à laquelle appartient la forêt ;
- \* les ressources qu'elle renferme ;
- \* la conscience du caractère épuisable ou non de ces ressources ;
- \* l'estimation de la situation actuelle de ces ressources ;
- \* les conséquences de cette situation.

La rubrique des perceptions relatives à la déforestation comprend les informations suivantes :

- \* la conscience de la destruction de la forêt ;
- \* la ou les personnes qui détruisent la forêt ;
- \* l'apport de l'exploitation industrielle de la forêt au niveau du village ou de l'arrondissement ;
- \* les attentes des populations suite à l'exploitation industrielle de la forêt ;

\* la conscience d'une responsabilité individuelle ou collective dans cette situation.

La rubrique des perceptions relatives à la protection de la forêt contient les informations suivantes :

- \* l'information concernant la nécessité de sauvegarder les forêts du Cameroun ;
- \* la justification de la sauvegarde des forêts du Cameroun ;
- \* l'identification de la personne morale ou physique devant veiller à la protection de la forêt ;
- \* l'information sur les méthodes traditionnelles de protection de la forêt ;
- \* l'identification des stratégies à mettre en oeuvre pour protéger la forêt.

La rubrique observation est destinée à des informations sur les éventuels problèmes rencontrés par l'agent enquêteur sur le terrain, problèmes pouvant affecter la qualité des données apparentes de certaines rubriques.

### **II.1.3. Echantillonnage.**

La démarche qui a conduit à la constitution de notre échantillon à été la suivante :

Dans les quatre villages qui constituent la zone d'étude, quinze groupes ont été constitués, en raison de quatre à Akak, quatre à Metomba, quatre à Assié et trois à Ndika ; avec un total de vingt-sept personnes dont onze femmes, soit 40, 7%, et neuf jeunes de moins de 30 ans, soit 33,3%.



Dans une enquête qualitative, l'accent est mis sur la qualité des personnes à interviewer et non sur leur quantité. Il convenait que nous touchions les personnes qui sont considérées par les populations de cette zone comme "leader d'opinion", c'est-à-dire représentatives, de par leurs qualités personnelles et leur position sociale, de l'ensemble de la population. Etant donné qu'au moment de l'enquête, nous n'avions pas une bonne connaissance du milieu, nous avons laissé à ces populations le soin de désigner ces personnes. La procédure a été la suivante : quatre personnes ont été choisies comme "intermédiaires" et "traducteurs", entre nous et le reste des villageois. Il s'agit de M. Fabien Ndzana, Maire de Ngomedzap, et de son épouse, et de M. Gilbert Zambo, ami du Maire, et de son épouse. Trois raisons ont milité en faveur de leur choix :

- ces sont-elles que nous connaissions le mieux, étant donné qu'elles nous avaient accueillis et logés ;
- leur bonne intégration dans cette communauté villageoise, qu'ils connaissent parfaitement et où ils jouissent d'un grand respect ;
- leur connaissance, relativement bonne, de la langue française ; ce qui leur permet de saisir, sans grandes difficultés, les objectifs de notre travail et ainsi les communiquer aux autres.

Après une mise au point avec nos intermédiaires, qui a consisté en une explication détaillée et précise de ce que nous voulions obtenir, les deux couples se répartissent les quatre villages, en raison de deux par couples. Avec pour objectif d'expliquer aux villageois le pourquoi de notre présence et de constituer, dans chaque village, un certain nombre de groupes, par sexe et par âge. Ensuite, ils instaurent un débat au sein de chaque groupe sur les objectifs

que nous voulons atteindre et les grandes questions que nous nous proposons de leur poser. Chaque groupe propose alors un certain nombre de réponses collectives et délègue une ou plusieurs personnes chargées de nous les communiquer. C'est avec ces personnes, désignées de manière consensuelle par le groupe, que nous aurons un entretien, en présence ou non des autres membres du groupe (cela dépend de la disponibilité de chacun). Ce qui permet de penser que les personnes déléguées bénéficient d'une certaine notoriété dans cette zone et que, par conséquent, elles peuvent être considérées comme étant représentatives du reste de la population. De ce fait, les réponses obtenues auprès d'elles peuvent être considérées comme collectives et non individuelles.

Ainsi, notre échantillon est composé de deux catégories :

- un échantillon de base constitué de l'ensemble des populations des quatre villages, regroupés en petit nombre au sein des groupes d'âge et de sexe ;
- un échantillon de travail composé des représentants de l'échantillon de base.

La composition de l'échantillon de travail, par sexe et par âge, est la suivante :

Tableau 1 : Composition par sexe.

Villages\Sexe par groupes	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3		GROUPE 4		Total		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	T.
AKAK	2	0	2	0	0	1	0	1	4	2	6
ASSIE	0	2	3	0	1	0	0	1	4	3	7
METOMBA	0	2	3	0	0	2	1	0	4	4	8
NDIKA	0	2	3	0	1	0	0	0	4	2	6
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>27</b>

Tableau 2 : Composition par âge.

Villages\Age par groupes	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3		GROUPE 4		Total		
	<30	>30	<30	>30	<30	>30	<30	>30	<30	>30	T.
AKAK	2	0	0	2	1	0	0	1	3	3	6
ASSIE	0	2	0	3	1	0	1	0	2	5	7
METOMBA	0	2	0	3	2	0	1	0	3	5	8
NDIKA	0	2	0	3	1	0	0	0	1	5	6
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>27</b>

Tableau 3 : Total échantillon par âge et par sexe.

AGES\SEXES	Masculin	Féminin	Total
<30 ans	5	4	9
>30 ans	11	7	18
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>27</b>

## II.2. Méthodologie d'analyse des données.

Notre analyse sera essentiellement descriptive. Elle consistera en une analyse de contenu.

L'analyse de contenu consiste à recenser les informations contenues dans un document pour en dégager le(s) sens ; elle est une méthode appropriée pour l'analyse des données qualitatives. Nous ferons une analyse des occurrences, qui consiste à déterminer la fréquence des problèmes qui ressortent des discours des interviewés. Pour cela, le texte (données recueillies) sera découpé, c'est-à-

dire étudié en fonction des idées ou des mots qu'il contient ; ceux-ci étant recensés en liaison directe avec l'objectif poursuivi par l'étude. L'hypothèse de base étant que plus un problème est évoqué dans un discours, plus il est important pour l'interviewé.

### **II.3. Quelques limites liées à la méthodologie.**

#### **II.3.1. La collecte des données.**

La méthode de collecte que nous avons utilisée, l'entretien semi-directif, peut engendrer un certain nombre de biais au niveau des données recueillies. En effet, le contact avec l'interviewé peut pousser ce dernier à attribuer d'emblée un statut à l'enquêteur, qui conditionne dans une certaine mesure ses réponses. Par exemple, les populations enquêtées peuvent penser (surtout que nous sommes appuyé sur le Maire de la commune pour réaliser cette enquête) que soit l'enquête a pour objectif de déceler leurs problèmes dans le but d'y trouver des solutions, soit alors que nous sommes un agent de l'Etat ou au service de celui-ci, et donc, capable de leur nuire. Un autre biais peut provenir de ce que, étant chargé d'un certain bagage de connaissances, nous risquons d'avoir tendance à saisir les déclarations de ces populations selon notre point de vue. Enfin, un biais peut être relatif au fait que nous soyons étranger dans cette zone et que nous ne maîtrisons pas la langue. Nous avons ainsi été obligés de nous faire aider par des intermédiaires ; ceux-ci peuvent ne pas traduire fidèlement les paroles des interviewés, soit parce qu'il n'existe pas toujours d'équivalent pour un certain nombre de termes tels que déforestation, compensation, etc., soit alors parce qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment les deux langues en présence (le français et l'ewondo).

### II.3.2. L'analyse des données.

Les biais cités dans la collecte ont des répercussions au niveau de l'analyse, car, l'analyse de contenu a affaire principalement au sens. Il s'agit donc de saisir le sens "objectif", avec un niveau minimal d'interférence possible. Pour cela, il faut d'abord comprendre la langue, pour comprendre ensuite les "idées" de l'auteur (l'interviewé).

Compte tenu d'un certain nombre des contraintes matérielles (notre niveau de connaissance actuelle, contrainte financière), notre étude est essentiellement descriptive. Elle présente une situation sans chercher nécessairement à déterminer les variables explicatives, au niveau individuel ou collectif, qui permettraient effectivement de mieux la saisir (l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, l'occupation, l'ethnie, la religion, etc.) ; même si par moment mais timidement, nous essayons de faire intervenir certaines de ces variables. Ainsi, le recours aux deux méthodes d'analyses (descriptive et explicative) pour une enquête comme celle-ci, basée sur les perceptions, aurait permis à notre étude d'être plus révélatrice.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

« Dorwin P. CARTWRIGHT a souligné à juste titre que parmi les qualités que doit posséder un bon psychologue social, il faut mettre en première ligne celles qui le rendent capable d'analyser convenablement un "matériel verbal". Une importante partie de la recherche socio-psychologique consiste, en effet à classer, ordonner, quantifier et interpréter les réponses verbales et autres manifestations symboliques des individus et des groupes. Et pas seulement le psychologue social, ajouterons-nous, car étudier un dossier, dépouiller un journal, un article, un rapport ou un compte rendu, rédiger une fiche documentaire, résumer un texte, une conversation ou une conférence, analyser une interview enregistrée,... et tant d'autres activités habituelles concernant tant de professionnels différents...tout cela exige une habilité dans l'analyse de contenu, une connaissance et une pratique des méthodes. Se fier à son intuition et à sa perspicacité, c'est bien. Mais si l'on cherche l'objectivité,...s'il faut convaincre autrui que nos résultats ne sont pas des vues de l'esprit ou des interprétations subjectives,...si l'on veut démontrer au lieu d'affirmer,...alors, il est nécessaire de s'entraîner à la discipline plus rigoureuse de l'analyse de contenu, ou au moins d'être au courant des possibilités qu'elle offre ».

(MUCCHIELLI, R., (1991): *L'analyse de contenu des documents et des communications*, ESF, Paris, 134 pages).

## CHAPITRE I

### PERCEPTION DE LA FORET

Conformément à l'hypothèse principale de la recherche, ce chapitre permettra de dégager le contexte général des rapports que les populations de la zone d'étude entretiennent avec l'espace forestier. Ces rapports, qui constituent des façons de faire, sont déterminés par un certain nombre de façons de penser la forêt (représentations, perceptions). Ainsi, ce contexte général des rapports Homme/Forêt permettra de saisir les attitudes de ces populations vis-à-vis de l'exploitation de la forêt (chapitre II).

Nous aborderons tour à tour la définition et l'utilité de la forêt (I.1), l'appropriation de la forêt (I.2) et, les caractères et l'état actuel des ressources de la forêt (I.3).

#### **I.1. Définition et Utilité de la forêt.**

##### **I.1.1. Définition de la forêt.**

La définition que les populations villageoises donnent de la forêt a été saisie à l'aide de la question suivante :

- Qu'est-ce que la forêt, selon vous ?

Dans l'ensemble des groupes<sup>7</sup> enquêtés, il n'y a que dans un seul groupe où l'on retrouve une personne qui n'a pas été en mesure de donner une définition

---

<sup>7</sup> Quinze groupes ont été enquêtés, soit un total de vingt-sept personnes réparties dans l'ensemble des quatre villages (voir échantillonnage).



de la forêt. Ce groupe était composé de deux personnes : Mme. Nt.<sup>8</sup> (née vers 1926) et Mme. At. (32 ans). Il faut constater que, alors que Mme. Nt. n'avait pas de réponse à notre question, Mme. At. par contre, nous dira que "la forêt, c'est notre protecteur, notre source de vie". Cette différence, du point de vue de la définition du concept forêt, peut être expliquée par le fait que Mme. At. semble relativement mieux instruite que Mme. Nt. ; en effet, cette dernière n'a pas été à l'école alors que la première a le niveau primaire. Si l'on admet que l'instruction est un déterminant important dans la connaissance du monde en général, le manque total d'instruction de Mme. Nt. pourrait expliquer son ignorance<sup>9</sup>.

Pour le reste, les définitions données sont différentes, même au sein d'un même groupe. On peut distinguer quatre types de définitions<sup>10</sup>.

Le premier type concerne ceux qui considèrent la forêt comme l'**essence de la vie**. Pour eux, la forêt "c'est la vie" (Mme. Be. , 45 ans), "c'est la richesse des villageois" (M. Ma., 40 ans), "ce n'est rien d'autre que notre source de vie" (M. On., 37 ans) et il ajoute : "Nous ne sommes rien sans la forêt". Il s'agit d'une perception économique de la forêt - en tant que moyens de production et élément socioculturel- car, elle prend en compte l'ensemble des interactions entre le milieu et les hommes. C'est l'ensemble de ces interactions qui constituent "la vie". L'expression qui symbolise peut-être le mieux cette perception est celle qui assimile la forêt à la "source de vie". Sa fréquence est de 9, soit 60% de l'ensemble des groupes.

<sup>8</sup> Compte tenu du caractère confidentiel des données de l'enquête, les noms des enquêtés ne peuvent être mentionnés ici ; nous utiliserons les deux premières lettres du nom lors des citations.

<sup>9</sup> L'ignorance ici se situe au niveau du concept, car, vivant dans et de la forêt, Mme. Nt. ne peut ignorer l'utilité de la forêt (voir point I.1.2.).

<sup>10</sup> Nous avons recensé certains mots clés, qui constituent les quatre types, pour voir ensuite leur fréquence ; ce qui permet de faire l'occurrence des termes.

Le deuxième type définit la forêt comme une **création divine**. Voici quelques réponses : "La forêt, c'est le patrimoine divin que Dieu a offert à l'homme" (M. Am., 50 ans), "la forêt, c'est le moyen que Dieu a donné à l'homme pour qu'il puisse trouver sa nourriture et pour se soigner" (Mlle. NK., 20 ans), "la forêt est une création divine au service de l'homme" (M. Ya., 37 ans). Ainsi, la forêt est un "moyen", au même titre que l'eau ou l'air et tout ce qui existe ici bas, au service de l'homme qui, ne peut exister sans elle. Tous viennent d'un même créateur et sont par conséquent interdépendants. Mme. Be. (65 ans) l'exprimera en ces termes: "La forêt, c'est la vie. C'est une création divine comme l'homme et tout ce qui se trouve sur cette terre et dans les cieux". La perception ici est plutôt du type religieux, c'est-à-dire qu'elle relie la forêt à un être transcendant. Ce type de définition a une fréquence de 6, soit 40% de l'ensemble des groupes.

Le troisième type concerne ceux qui assimilent la forêt à la **nature**. La forêt, "c'est la richesse naturelle des hommes" (M. Et., 27 ans), "c'est un ensemble de ressources naturelles..." (Mlle. Bi., 21 ans), "c'est un ensemble de créatures naturelles" (M. Bo., 27 ans), "c'est un bien naturel fait pour que l'homme puisse y tirer de quoi vivre" (Mlle. Ns., 20 ans). C'est une perception écologique de la forêt. On la retrouve cinq fois, soit 33,3% de l'ensemble des groupes. Toutefois, "nature" et "divinité" étant généralement très proche, car relevant des domaines non maîtrisables par l'être humain, on pourrait très bien les confondre. Nous les distinguons ici pour montrer que ces populations croient à un être transcendant qui est le maître de toute chose.

Le quatrième type correspond à ceux qui définissent la forêt comme un **ensemble d'éléments** tels que les arbres, les fruits, les gibiers, les eaux, les plantes de toutes sortes, etc. Elle est "un ensemble d'arbres qui contient les

animaux, les eaux, les poissons et les fruits" (M. Ka., 22 ans), "la forêt, c'est l'ensemble des arbres et des herbes" (M. Bo., 35 ans). Ici, la forêt est définie à partir des éléments qui la composent ; ce qui, dans une région forestière (Ngomedzap) semble tout à fait correspondre aux multiples usages que les populations font d'elle. Mais, le fait que sa fréquence soit seulement de 2, soit 13,3% de l'ensemble des groupes, semble plutôt surprenant. Peut-être pouvons-nous penser que le troisième type de définition engloberait celui-ci, car, citer les différentes ressources et créatures naturelles de la forêt reviendrait à énumérer l'ensemble des éléments citer ici, et même au-delà.

Le tableau 4 donne l'ensemble des ces différentes catégories<sup>11</sup>.

Tableau 4 : Définition de la forêt.

Définitions\Repartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Essence de la vie	9	60,00%
Création divine	6	40,00%
Nature	5	33,30%
Ensemble d'éléments	2	13,30%
N.S.P.	1	6,70%

La catégorie des personnes qui ont une perception, à la fois économique et socioculturelle de la forêt est relativement la plus importante. Mais, si l'on considère que, même si dans les autres types de définitions il n'est pas explicitement fait mention de la "vie", ils expriment un même aspect utilitaire de la forêt ; les réponses données renvoient toutes, d'une manière ou d'une autre, à un "bien utile pour l'homme"<sup>12</sup>. L'utilité se mesurant par rapport à la vie de l'homme, on peut dire, en accord avec la revue de la littérature, que la forêt est au coeur de la vie des populations villageoisés de Ngomedzap. De plus, ces

<sup>11</sup> Le total des fréquences absolues peut dépasser le nombre total des groupes (15), car, dans un même groupe les définitions de la forêt peuvent être différentes. Ceci vaut pour l'ensemble du travail.

populations ont conscience que la forêt, en tant qu'élément de la nature, existe non par leur volonté mais celle d'un être supérieur qui met à leur disposition un moyen leur permettant de vivre.

### I.1.2. Utilité de la forêt.

Les multiples usages de la forêt ont été saisis en posant la question suivante :

- A quoi sert la forêt ?

Un premier constat se dégage : dans aucun des quinze groupes enquêtés, personne n'a pensé que la forêt a aucune utilité. Tous s'accordent sur le rôle fondamental de la forêt : elle sert à la vie de l'homme. "C'est la forêt qui nous permet de vivre dans des bonnes conditions" (Mme. At., 32 ans), "la forêt, c'est le trésor de l'homme qui vit dans l'arrière-pays. C'est là que résident nos ancêtres et beaucoup d'esprits qui gouvernent le monde" (M. Nb., 62 ans).

Deuxième constat : douze fois, soit 80,0% de l'ensemble des groupes, il est donné à la forêt une multitude d'usages ; ce qui semble correspondre aux résultats de la première question, car, l'ensemble de ces usages sert à la vie de l'homme. Quelques réponses à titre d'illustration : "la forêt sert à l'agriculture, à la chasse, au tourisme et à la conservation de l'air naturel" (M. Bo., 27 ans), "elle sert à notre nourriture et à notre logement,..., aussi à soigner nos maladies" (M. Fo., 32 ans), "elle sert à la vie de l'homme, c'est-à-dire, à sa nutrition, à son logement et à sa santé. Elle contient certains arbres qui servent à parler avec les ancêtres" (Mme. Be., 65 ans). Le tableau ci-dessous illustre ce constat.

---

<sup>12</sup> Voir le point I.1.2.

Tableau 5 : Usages uniques et multiples de la forêt.

Répartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Plusieurs usages	12	80,00%
Un seul usage	5	33,30%

Nous avons regroupé les différents usages et utilités attribués à la forêt en sept catégories (Tableau 6).

Pour la première catégorie, la forêt sert à l'**agriculture**. Cette perception se retrouve 14 fois, soit 93,3% de l'ensemble des groupes. Si l'on regarde de plus près, on constate que pour un seul groupe il s'agit de l'agriculture commerciale et pour 12 autres de l'agriculture vivrière. Dans deux groupes seulement on retrouve la notion de forêt comme source de revenu. Tout ceci peut, dans une zone cacaoyère comme Ngomedzap, paraître surprenant. Mais, si l'on considère que cette activité tend de plus en plus à perdre de son importance depuis quelques années du fait du très mauvais état des moyens de communication (ce qui entraîne pratiquement l'enclavement de cette zone) et de la baisse du cours du cacao, on comprend que ces populations mettent plutôt l'accent sur ce qu'elles retirent immédiatement de la forêt et qui les fait vivre : les ressources vivrières.

La deuxième catégorie est celle pour laquelle l'utilité de la forêt se trouve dans le fait qu'elle permet la **construction des logements** et la **fabrication des meubles**. Dix fois, soit 66,7% de l'ensemble des groupes, on retrouve cette perception. Seul un groupe mentionne le rôle du bois comme bois de chauffage et de cuisson, alors que plus de 90% de la population de cette zone utilise le bois à ces fins. On peut penser que, cette activité étant certainement la plus quotidienne de ces populations, elle est devenue tellement mécanique qu'elle

fasse partie intégrante de leur vie à tel point qu'elles n'y pensent pas lorsqu'on leur demande ce qu'elles font de la forêt ; cela va de soi.

Dans la troisième catégorie, la forêt a un rôle **médical**. Cette perception se retrouve 7 fois, soit 46,7% de l'ensemble des groupes. Ce qui confirme la place importante des plantes médicinales dans la vie de ces gens et montre peut être l'insuffisance des moyens médicaux modernes dans cette région.

Pour la quatrième catégorie, la forêt sert à la **chasse** et à la **cueillette**. Cette catégorie se retrouve 6 fois, soit 40,0% de l'ensemble des groupes. Vu l'état de destruction actuelle de la forêt du Centre Cameroun, la chasse ici ne consiste plus tellement en celle des gros gibiers mais bien plus en celle des insectes de tout genre et de petit gibier tel que le rat. Toutefois, le fait que ce rôle se retrouve dans 40,0% des groupes confirme l'importance de ces deux activités dans l'apport d'un complément protéinique nécessaire aux populations de cette zone. Ce qui paraît étonnant, c'est que la pêche ne soit mentionnée que dans un seul groupe, alors que les spécialistes des questions environnementales lient généralement ressources forestières et ressources halieutiques et que nous sommes dans une zone où il existe un certain nombre de cours d'eau et une rivière relativement grande : le Nyong. On peut penser que, dans l'esprit de ces populations les cours d'eau ne font pas partie de la forêt même si un certain nombre d'entre eux passe par la forêt.

La cinquième catégorie donne à la forêt un rôle **écologique**<sup>13</sup>. On retrouve cette perception 3 fois, soit 20,0% de l'ensemble des groupes. Même si la fréquence de cette perception semble relativement réduite, en considérant les termes utilisés : "vivre dans des bonnes conditions", "conservation de l'air

naturel" ou "protège du soleil", on peut penser que ces populations n'ont pas seulement une perception des problèmes écologiques que l'on qualifie généralement de "locaux", tels que l'érosion ou la perte de la fertilité des sols (problèmes qui entravent considérablement la qualité de la vie de ces populations), mais également de ceux dits "globaux" telles la pollution atmosphérique et la dégradation de la couche d'ozone. Ce qui permet d'être un peu plus nuancé par rapport à ceux qui opèrent ces différentes catégorisations et qui affirment que certains problèmes écologiques (les problèmes globaux) ne sont pas directement perçus par les populations villageoises africaines.

Une sixième catégorie attribuée à la forêt un rôle **religieux**. Deux fois, soit 13,3% de l'ensemble des groupes, on retrouve cette catégorie. Il convient d'opérer une distinction entre la perception religieuse de la forêt (point I.1.1.) qui souligne son origine (la forêt est une création divine) et celle mentionnée ici ; à savoir, "lieu de prière, de communication avec les ancêtres ; logement des ancêtres et des esprits qui gouvernent le monde, etc.", qui consiste plutôt au rapport que l'homme a vis-à-vis de la forêt. Deux raisons peuvent militer en faveur de la fréquence relativement réduite de cette perception :

- n'étant pas du milieu nous-mêmes, il est possible que ces populations ne nous aient pas dit toute la vérité sur leurs rapports à la forêt ;
- conformément à la revue de la littérature, le degré de christianisation relativement élevé des populations de cette zone a pu contribuer au relâchement de leurs liens traditionnels avec la forêt. Comme nous le dira Zambo Gilbert (33 ans) lors de l'enquête préliminaire : "les Ewondo sont contre la sorcellerie, car ils sont chrétiens".

---

<sup>13</sup> Quelques exemples : "La forêt sert à (...) la conservation de l'air naturel" (M. Bo., 27 ans), "la forêt... nous

Nous avons constitué une septième catégorie pour laquelle la forêt sert au **tourisme**. Cette perception se retrouve une seule fois, soit 6,7% de l'ensemble des groupes. Un seul individu<sup>14</sup> l'a mentionné ; ce qui confirme les résultats observés par ailleurs et qui montrent que les populations de Ngomedzap n'ont pas une perception touristique de la forêt ; à savoir, qu'elle peut servir efficacement de source de revenu.

Tableau 6 : Différents usages et utilités de la forêt.

Usages\Répartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Agriculture	14	93,30%
Logement/Meubles	10	66,70%
Médecine	7	46,70%
Chasse/Cueillette	6	40,00%
Ecologique	3	20,00%
Réligieux	2	13,30%
Touristique	1	6,70%

Ces résultats rencontrent ceux observés sur la définition de la forêt et confirment que la forêt est à la base de la vie des populations de Ngomedzap, tant du point de vue de leur alimentation que de leurs logements, de leurs soins de santé et de leurs croyances.

---

protège du soleil" (Mlle. Ah., 25 ans).

<sup>14</sup> Il s'agit de Bo. (27 ans), qui est relativement instruit : niveau secondaire.



## I.2. Appropriation de la forêt

Quelques précisions sur la notion d'appropriation<sup>15</sup> :

- Le concept d'appropriation renvoi à des référents différents selon que l'on se situe dans l'optique de la tradition africaine ou de l'occidentale<sup>16</sup>. Si dans la première, l'appropriation (de la terre) consiste à "l'affectation à un usage" (fructus et usus), elle renvoie, dans la deuxième, à "l'attribution du droit de disposer" (fructus, usus et abusus). Ainsi, en Afrique, la terre est chose commune sur laquelle chacun (individu ou groupe) exerce, dans des conditions précises (planter un arbre par exemple) des droits et des obligations. La tradition du code civil français par contre, institue et généralise la notion de "propriété privée" ;

- le foncier de la forêt<sup>17</sup> en Afrique, a une histoire et fait généralement référence à une migration originelle mythique ou même récente qui confère des droits et des obligations durables. Tout commence par l'installation des ancêtres sur un espace donné ; cette installation est la volonté d'un "Dieu" qui leur accorde cet espace pour leur bien. Par transmission (héritage), leurs descendants (clan) posséderont le même espace. Ainsi, ils en seront "propriétaires". A la suite des indépendances des anciens territoires coloniaux, et sous l'influence du code civil français, le monopole étatique s'installe sur l'espace forestier, selon le principe : "tous les biens vacants et sans maître appartiennent au domaine public". L'Etat s'approprie ainsi la forêt et a seul le droit de redistribuer cet espace : il remplace ainsi Dieu et les ancêtres.

<sup>15</sup> Nous nous basons essentiellement sur l'ouvrage de Le Bris, E., Le Roy, E., Mathieu, P. (1991) :

"L'appropriation de la terre en Afrique Noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière", Karthala, Paris, 360 pages.

<sup>16</sup> Nous faisons principalement allusion ici à la tradition du code civil français, qui d'ailleurs inspirera la plupart des codes civils de l'Afrique indépendante.

Ces éléments nous permettrons de comprendre le développement qui va suivre.

La question suivante a été posée aux populations villageoises :

- A qui appartient la forêt qui se trouve dans ce village ?

Les différentes réponses à cette question ont permis de faire cinq catégories (tableau 7).

La première et la plus importante catégorie est constituée de ceux qui pensent que la forêt appartient à la **communauté**<sup>18</sup> villageoise (regroupée généralement par clan). Onze fois, soit 73,3% de l'ensemble des groupes, on retrouve cette perception. "Dans chaque clan, la forêt appartient aux membres de ce clan" (Nd., 31 ans) ; "Notre forêt nous appartient. Nos ancêtres se sont installés ici, chacun de son côté. C'est ainsi que chacun possède la partie de la forêt où étaient installés ses ancêtres"<sup>19</sup> (M. Do., 70 ans) ; "La forêt de ce village appartient aux fils de ce village ; car, c'est pour leur bien que leurs ancêtres sont venus s'installer ici" (M. Ya., 37 ans) ; "la forêt nous appartient. C'est pour notre vie" (Mme. Be., 65 ans). Ainsi, la forêt leur appartient parce qu'ils se reconnaissent être descendants d'un ancêtre commun (clan) qui, par la volonté de Dieu, s'est installé en un lieu donné et qui, par héritage, leur en fait bénéficier. Il faut bien noter qu'il ne s'agit pas de LA FORET mais d'une forêt : celle qui se trouve sur "leur territoire". Car, chaque groupe est propriétaire de l'espace où ont vécu ses ancêtres. Cette perception aura des conséquences

<sup>17</sup> C'est l'ensemble des droits et obligations que les villageois exercent sur l'espace forestier.

<sup>18</sup> Voir la définition du concept "communauté" au point concernant la définition des concepts.

<sup>19</sup> C'est nous qui soulignons.

importantes au niveau des rapports entre ces populations et les Pouvoirs Publics, en ce qui concerne l'exploitation de la ressource forestière.

Pour la deuxième catégorie, la forêt appartient à l'**Etat**. Cette catégorie se retrouve 5 fois, soit 33,3% de l'ensemble des groupes. L'Etat est considéré, non pas comme le "propriétaire premier" de la forêt, mais bien comme le remplaçant de Dieu et des ancêtres ; comme le témoignent les réponses suivantes : "La forêt appartient à Dieu et c'est l'Etat qui doit la gérer" (On., 37 ans) ; "la forêt appartient à l'Etat et à tous les fils de ce pays"<sup>20</sup> (Ka., 22 ans). Pour cette catégorie, l'Etat dispose de la forêt, mais pour le bien de tous, conformément au souhait de Dieu et des ancêtres. Il porte la responsabilité de la gestion de l'espace forestier, et donc, de sa dégradation.

La troisième catégorie est celle de ceux qui disent que la forêt appartient à **Dieu**<sup>21</sup>. On retrouve cette perception 4 fois, soit 26,7% de l'ensemble des groupes. Elle lui appartient en tant que créateur : "La forêt n'appartient à personne sinon à Dieu qui l'a créée" (Mlle. Bi., 21 ans) ; "La forêt appartient à Dieu qui l'a créée, au même titre que la terre entière, mais chaque homme a une petite parcelle de forêt qu'il doit exploiter pour vivre" (Mme. Nd., 72 ans). Ainsi, la forêt est donnée aux "hommes vivants" comme l'atteste cette affirmation de Mme. Nt. (née vers 1926) : "la forêt n'appartient pas aux ancêtres, mais bien aux vivants de chaque clan".

Dans la quatrième catégorie, la forêt appartient aux "**ayants-droit**" ; c'est-à-dire à chaque individu faisant partie du clan (communauté) dont l'ancêtre a possédé une forêt (en raison de son installation). "La forêt

<sup>20</sup> Par pays, on peut entendre le Cameroun ou le territoire beti (particulièrement ewondo) dont fait partie M. Ka., selon l'expression consacrée ici "pays bamiléké", "pays éton" ou "pays bassa".

<sup>21</sup> Voir le point I.1.1.



m'appartient, comme elle appartient à chacun d'entre nous ici au village" (Mme. Me., 48 ans) ; "La forêt appartient aux ayants-droit. Ce sont ceux dont les ancêtres ont possédé une parcelle de forêt ici ; ces parcelles de forêt appartiennent à leurs descendances" (M. Mb., 62 ans) ; "Traditionnellement, la forêt appartient à la population. Chaque famille est propriétaire d'une parcelle de forêt" (M. Ah., 29 ans). Cette perception se retrouve 3 fois, soit 20,0% des groupes. Les ayants-droit faisant partie de la communauté villageoise, on aurait pu mettre ensemble cette catégorie et la première. Nous les séparons pour bien montrer que l'individu possède des droits d'usage sur une partie déterminée de la forêt. Dans le territoire de son clan, chacun est "maître" de l'espace qu'il exploite le premier. Mme. Nd. (72 ans) dira à cet effet que : "Nos ancêtres sont partis de la Sanaga pour s'installer ici. Chacun doit aller là où s'était installé sa famille pour trouver sa parcelle de forêt ; c'est ainsi que se fait la répartition des terres". Ce qui confirme bien la revue de la littérature qui mentionne que c'est l'appropriation de l'arbre qui entraîne celle de la terre.

Pour la cinquième catégorie, la forêt n'appartient à **personne**. On peut retrouver aussi cette perception dans la deuxième et la troisième catégorie : "La forêt n'appartient à personne, par conséquent elle appartient à l'Etat..." (M. Bo., 27 ans) ; "La forêt n'appartient à personne sinon à Dieu qui l'a créée" (Mlle. Bi., 21 ans). Ce qui justifie que la forêt appartienne à l'Etat, c'est qu'aucun individu n'en est propriétaire et ce justement parce qu'elle est une création de Dieu. Il ne s'agit plus ici de parcelles de forêt ni de la forêt de tel ou tel autre clan, mais de la forêt dans son ensemble : "la forêt donc, dans son ensemble, n'appartient à personne" (M. Mb., 62 ans). Cette perception se retrouve 3 fois, soit 20,0% de l'ensemble des groupes.

Tableau 7 : Appropriation de la forêt.

Propriétaires	Repartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Communauté		11	73,30%
Etat		5	33,30%
Dieu		4	26,70%
Ayants droit		3	20,00%
Personne		3	20,00%

Majoritairement donc, les populations villageoises pensent que la forêt leur appartient en commun. Tous ont les mêmes droits et obligations vis-à-vis d'elle. On pourrait appliquer à cette situation la thèse de la "tragédie des communs", qui veut que l'appropriation commune d'une ressource entraîne qu'on y accède librement et par conséquent, sa surexploitation et son effondrement. Mais, précisons que, pour ce cas précis, ces populations étant profondément conscientes de l'importance de la forêt pour leur vie, il semblerait que les activités individuelles restent subordonnées aux droits communautaires et à une série de régulations plus ou moins institutionnalisées sur l'accès à la ressource forestière (planter des arbres sur chaque terre que l'on exploite ; ne pas exploiter des espaces qui ne se situent pas dans le territoire de son clan ; ne pas couper un certain nombre d'arbres importants et ciblés comme tels ; ne couper les autres arbres que si l'utilité en est prouvée). Toutes ces mesures sur ce que l'on peut qualifier de gestion collective des ressources naturelles, ne peuvent être efficaces que si elles répondent à une bonne capacité de surveillance interne<sup>22</sup>. De plus, il convient d'opérer une distinction entre une ressource de propriété commune ou communautaire (comme c'est le cas ici) et une ressource d'accès libre (dont personne n'est le propriétaire).

Un autre problème concernant cette perception est celui qui découle du fait que, dans le droit moderne de la plupart des Etats africains comme dans

celui du Cameroun, le foncier forestier est d'abord très largement un foncier de l'Etat. Ce qui est source de conflits, dans la manière dont les uns et les autres pensent entrer en contact et gérer cette ressource.

Pour observer ce conflit, la question suivante a été posée :

- Que retirent de la forêt l'Etat, les entreprises privées et vous-mêmes ?

Treize fois, soit 86,7% de l'ensemble des groupes, les populations déclarent que l'Etat retire de la forêt le bois alors qu'elles-mêmes ne retirent que "le nécessaire à la vie" ; c'est-à-dire tout (alimentation, santé, logement, etc.) ce qui contribue à leur survie, conformément à la réponse à la première question : "la forêt, c'est la vie". Dans certains groupes, il est fait mention de certains éléments particuliers constitutifs du nécessaire à la vie : l'ensemble des ressources tirées directement du sol (ressources agricoles), le bois de chauffe et de construction, les plantes médicinales, les ressources animales. Une fois, soit 6,7% de l'ensemble des groupes, la prière (culte aux ancêtres) est citée comme "ressource" retirée, par les populations, de la forêt ; ce qui semble correspondre à la faible fréquence observée à la deuxième question, concernant la perception religieuse de l'utilité de la forêt. Douze fois, soit 80,0% de l'ensemble des groupes, les entreprises privées sont citées comme retirant de la forêt le bois. Trois fois, soit 20,0% de l'ensemble des groupes, il est fait allusion au fait que l'Etat retire des ressources financières des licences d'exploitation qu'il accorde aux exploitants forestiers.

On a enregistré quelques réponses du genre : "Les habitants du village retirent de la forêt les produits agricoles et le bois de chauffage et de

---

<sup>22</sup> Voir chapitre III.

construction ; l'Etat et les privées exploitent le bois de la forêt pour le commerce" (M. Ka., 22 ans) ; "L'Etat et les entreprises privées retirent trop de bois de la forêt ; ce qui est à la base de nos problèmes. Nous, nous retirons le nécessaire pour notre vie" (Mme. Be., 45 ans) ; "Nous retirons de la forêt les ressources nécessaires pour vivre et pour honorer nos ancêtres. L'Etat et les entreprises privées en retirent beaucoup de bois pour l'exploitation commerciale. Cela leur rapporte beaucoup d'argent ; mais à nous, rien du tout" (M. Mb., 62 ans).

Ainsi, l'exploitation de la forêt dépend de ce qu'elle représente pour chacun des acteurs. Source de vie et de protection pour les populations villageoises, elle est une source importante de devises pour l'Etat et une source de grand profit pour les entreprises forestières privées. Chacune des parties entre en contact avec l'espace forestier suivant un mode particulier qui dépend nécessairement de la finalité qu'elle veut atteindre : conservation et perpétuation de la ressource, plus ou moins intacte, pour les uns et, pour les autres, entrée et réalisation maximale de devises et de profits financiers.

Trois fois, soit 20,0% de l'ensemble des groupes, les populations disent que l'Etat ne retire rien de la forêt : "L'Etat ne retire rien de la forêt, mais nous, nous retirons notre nourriture, nos écorces et notre bois. Les entreprises privées retirent aussi le bois" (Mme. Nk., 65 ans) ; "L'Etat ne retire rien de la forêt. Les entreprises privées y retirent le bois qu'ils vendent. Nous, nous retirons ce qu'il nous faut pour vivre et nous loger" (Mlle. Bi., 21 ans). Bien que cette fréquence soit relativement faible, cette perception est intéressante en ce qu'elle peut entraîner, si elle se généralisait, une certaine passivité de la part de ces populations, qui perdraient là une raison fondamentale de réclamer aux

Pouvoirs Publics un certain nombre d'actions, allant dans le sens du bien commun.

Le tableau 8 donne les différentes utilisations de la forêt, suivant les différents acteurs.

Tableau 8 : Utilisation de la forêt.

Ressources/Intervenants	ETAT	PRIVEES	COMMUNAUTE
Bois commercial	13 (86,7%)	12 (80,0%)	0
Bois de chauffe et de constru	0	0	5 (33,3%)
Ressources du sous-sol	2 (13,3%)	0	0
Ressources du sol	1 (6,7%)	0	7 (46,7%)
ressources animales	1 (6,7%)	0	1 (6,7%)
Nécessaires à la vie	0	0	13 (86,7%)
Licences d'exploitation	3 (20,0%)	0	0
Plantes médicinales	0	0	3 (20,0%)
Ressources halieutiques	0	0	1 (6,7%)
Rien	3 (20,0%)	0	1 (6,7%)

### I.3. Caractères et état des ressources de la forêt

Une première question a été posée consistant à énumérer les différentes ressources que contient la forêt :

- Quelles ressources trouvent-on dans la forêt ?

Conformément à la première et à la deuxième question, la richesse de la forêt réside en ce qu'elle renferme "toutes les choses utiles à la vie" (M. Ma., 40 ans), qui consiste en biens alimentaires et agricoles, mais aussi en produits du sous-sol, en plantes et herbes médicinales, etc. La déclaration de Mme. Nk. (65 ans) en témoigne : "Dieu sait que vous ne pouvez pas semer sur la cour, car elle



manque d'ombrage ; c'est pourquoi Il nous a donné la forêt. Les ressources que l'on y trouve sont essentiellement les produits vivriers, le bois et les plantes médicinales".

Nous avons regroupé dans le tableau 9 l'ensemble des ressources énumérées par les populations.

Tableau 9 : Les ressources de la forêt.

Ressources/Répartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Bois/arbres	15	100%
Animaux/gibiers/faune	15	100%
Plantes médicinales/médicaments	9	60,00%
Poissons	3	20,00%
Oiseaux/Insectes	2	13,30%
Ressources du sol	2	13,30%
ressources du sous-sol	1	6,70%
Eau	1	6,70%

### I.3.1. Caractères des ressources de la forêt.

La question suivante a été posée aux populations villageoises :

- Ces ressources<sup>23</sup> sont-elles épuisables ou inépuisables ? (Tableau 10).

La fréquence des réponses est la même pour les deux caractères : 10 pour chacun, soit 66,7% de l'ensemble des groupes.

Ceux qui disent que les ressources de la forêt sont **épuisables** avancent la raison suivante : la mauvaise utilisation d'une ressource entraîne inévitablement sa disparition. En effet, les réponses de cette catégorie semblent montrer que,

pour ces populations, une ressource forestière n'est pas épuisable en soi ; mais que, c'est ce qu'en font les hommes qui la rend telle. "Si ces ressources sont mal utilisées, elles peuvent disparaître. Elles sont épuisables" (Mlle. Nk., 20 ans) ; "Lorsqu'on les exploite sauvagement, comme actuellement, elles deviennent épuisables" (M. On., 37 ans).

Pour les autres, ces mêmes ressources sont **inépuisables** (ou renouvelables) ; car, elles viennent de Dieu<sup>24</sup> : "Elles sont inépuisables, car Dieu les a créés pour servir l'homme" (M. Fo., 32 ans) ; "L'exploitation abusive de ces ressources peut entraîner leur diminution ; mais, je ne crois pas qu'elles puissent complètement disparaître, car elles viennent de Dieu Lui-même" (Mme. Be., 45 ans) ; "Ces ressources sont inépuisables, elles sont éternelles comme leur créateur et elles existeront aussi longtemps que l'homme vivra" (M. Em., 40 ans). Ainsi, l'homme ne pouvant exister sans les ressources de la forêt (sans la forêt), l'existence de celui-ci n'est justifiée que par celle de la forêt. Il y a entre les deux une certaine interdépendance que M. Mb. (19 ans) a dégagé en ces termes : "Ces ressources sont inépuisables, car, si elles disparaissent, nous disparaissions aussi".

Tableau 10 : Caractères des ressources de la forêt.

Caractères/Répartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Epuisables	10	66,70%
Inépuisables	10	66,70%
N.S.P.	1	6,70%

Mais, cette division en deux catégories n'est pas absolue ; car, on observe dans la plupart des groupes un certain nombre des contradictions entre les

<sup>23</sup> Il s'agit des ressources citées précédemment.

<sup>24</sup> Voir le point I.1.1.

différents membres. Ce qui peut laisser penser qu'il n'existe pas, pour ce sujet, une perception commune à l'ensemble de cette communauté villageoise et qui soit unanimement partagée ; ce qui peut expliquer l'utilisation des expressions du genre : "je crois que, je pense que", qui témoignent de l'aspect personnel des déclarations. D'où certainement l'ambiguïté de certaines réponses : "les ressources de la forêt sont éternelles à la seule condition que l'homme en prenne soin, comme le lui a demandé son créateur ; sinon, elles s'épuisent" (M. Do., 70 ans).

Une autre contradiction s'observe à propos de la ressource "bois". Deux réponses illustrent cette contradiction, celle de M. Bo. (27 ans) et celle de Mme. Me. (48 ans). Le premier déclare que les ressources de la forêt "sont épuisables, mais que certaines, comme le bois, sont renouvelables", tandis que pour la seconde ces mêmes ressources "sont inépuisables sauf le bois qui est épuisable, car trop exploité par les étrangers qui détruisent notre forêt" (nous aborderons la question de la destruction de la forêt au chapitre II). Cette contradiction semble correspondre à la tendance générale observée sur cette question ; à savoir, qu'il n'y a pas d'"accord" au sein de cette population sur cette question. Toutefois, on peut dégager de l'ensemble des déclarations de ces populations une pensée qui semble commune et selon laquelle, bien que venant de Dieu, la durabilité des ressources de la forêt dépend de l'action de l'homme.

### I.3.2. Etat actuel des ressources de la forêt.

Pour déterminer l'évolution (tableau 11) des différentes ressources de la forêt, la question suivante a été posée :

- Quel est l'état actuel de ces ressources ?<sup>25</sup>

Tous les groupes ont été unanimes : toutes les ressources de la forêt tendent considérablement à diminuer, à cause de leur mauvaise gestion. "Ces ressources sont aujourd'hui en nette diminution à cause de l'exploitation sauvage qu'en font les autochtones. Cela est aussi aggravé par la forte demande des villes, notamment en bois et en gibiers" (M. Bo., 27 ans) ; "(...) aujourd'hui, elles sont en nette diminution du fait de leur exploitation abusive par nous et surtout par les exploitants forestiers" (Mlle. Ns., 20 ans)<sup>26</sup> ; "Les ressources de la forêt ont beaucoup diminués, car elles sont très mal utilisées" (M. Mb., 62 ans).

Dans un certain nombre de groupes, certaines ressources ont été spécifiquement ciblées :

- le bois : la fréquence de sa diminution est de 7, soit 46,7% des groupes ;
- le gibier : sa fréquence de diminution est 6, soit 40,0% des groupes ;

<sup>25</sup> Nous n'avons pas fixé une échelle précise de temps car, les âges des enquêtés étant différents, chacun se prononce par rapport à son existence (ce qu'il a vu et entendu).

<sup>26</sup> Nous verrons au chapitre II si ces deux déclarations se confirment, du point de vue du partage de responsabilité sur la destruction de la forêt, entre les populations locales et les exploitants étrangers.

- les plantes médicinales : avec une fréquence de diminution de 1, soit 6,7% des groupes.<sup>27</sup>

Tableau 11 : Evolution des ressources de la forêt.

Tableau 11.1 : Toutes les ressources.

Evolution\Repartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Diminution	15	100%
Augmentation	0	0%

Tableau 11.2 : Quelques ressources (en diminution).

Ressources\Repartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Bois	7	46,70%
Gibiers	6	40,00%
Plantes médicinales	1	6,70%

Côte à côte, les tableaux 10 et 11 laissent apparaître comme une contradiction. En effet, alors qu'un certain nombre de personnes estiment que les ressources de la forêt sont inépuisables (tableau 10), tous sont d'accord pour dire leur diminution générale actuelle (tableau 11). La question que l'on pourrait se poser serait celle de se demander comment ne peut-on pas percevoir que la diminution d'une ressource peut, à long terme, entraîner sa disparition. La raison majeure invoquée par ceux qui disent que ces ressources sont inépuisables étant la puissance divine, nous pouvons penser que, pour eux, malgré la diminution actuelle des ressources forestières, elles ne disparaîtront pas grâce à une intervention directe (invisible peut-être) de Dieu ; ce qui assurerait leur

<sup>27</sup> Ces fréquences ne disent pas l'ampleur de la diminution d'une ressource mais, elles expriment le nombre de fois qu'une ressource a été citée en diminution et peuvent informer sur l'idée que se font les populations sur la diminution d'une ressource et surtout, sur le degré des répercussions qu'elles subissent en conséquence.

caractère renouvelable et permettrait ainsi à ces populations de continuer de vivre sur leurs terres.

Pour ce qui est des conséquences que ces populations estiment subir du fait de la diminution des ressources de la forêt, nous leur avons posé la question suivante :

- Pensez-vous que cette situation peut avoir des répercussions néfastes sur votre vie ?

Parmi les conséquences citées, on retrouve la mauvaise alimentation, la pauvreté, la baisse de la fertilité des sols, les dégradations environnementales et la disparition des plantes médicinales : "Cela conduit à la pauvreté de ce village, au manque de nourritures, (...)" (M. Ka., 22 ans) ; "Nous vivons de plus en plus mal. Le soleil nous frappe de plus en plus fort" (M. Fo., 32 ans) ; "C'est la misère qui s'installe au village. A l'époque, une grand-mère pouvait, à elle seule, produire jusqu'à 50 sacs de Macabo par an (...) ; aujourd'hui, cela n'est plus possible" (Mlle. Nk., 20 ans) ; "Les répercussions sont graves : baisse de la fertilité des sols, disparition de certaines grandes plantes médicinales ; d'où la difficulté de soigner certaines maladies telles que la rougeole et la diarrhée. On constate aussi la disparition des poissons et des gibiers" (Mme. Be., 45 ans) ; "Par exemple, l'Essigân et l'Azap<sup>28</sup>, qui sont des arbres importants pour nous, car ils nous servent non seulement de médicament mais également pour invoquer nos ancêtres, disparaissent. C'est une trop grande perte pour notre village" (M. Ma., 40 ans).

Le tableau 12 ci-après reprend l'ensemble de ces conséquences.

<sup>28</sup> Nom français de l'Essigân, le fraquet. De l'Azap, le Moabi.

Tableau 12 : Conséquences de la diminution des ressources de la forêt.

Conséquences	Repartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Mauvaise alimentation		11	73,30%
Pauvreté		9	60,00%
baissé de la fertilité des sols		5	33,30%
Dégradation environnementales		4	26,70%
Disparition des plantes médicinales		3	20,00%

En définitive, nous pouvons dire que pour ces populations :

- la forêt est un bien économique et socioculturel naturel de source divine essentiel à leur vie, qu'il s'agisse de leur développement physique ou de leurs croyances spirituelles ;

- la forêt leur appartient par la volonté divine et par le biais des ancêtres qui la leur ont légué ;

- les ressources de la forêt, de par la volonté divine, sont inépuisables, car, leur vie en dépend; mais cela ne peut se réaliser que si l'activité humaine tient compte et respecte les recommandations divines au sujet de l'exploitation forestière.

## CHAPITRE II

### PERCEPTION DE LA DEFORESTATION

La perception que les populations villageoises ont de l'exploitation forestière joue un rôle clé dans le degré de participation et d'adhésion aux projets de développement touchant le secteur forestier, que l'on peut attendre d'elles. A partir des réponses de la rubrique "perceptions de la déforestation" du guide d'entretien, nous avons constitué trois groupes qui composent les trois parties de ce chapitre :

- le groupe des personnes qui ont une bonne et celles qui ont une mauvaise perception de la déforestation, par rapport aux différents acteurs (II. 1);
- le groupe des personnes qui ont une bonne et celles qui ont une mauvaise perception de la déforestation, par rapport aux bénéfices retirés (II. 2);
- le groupe des personnes qui estiment avoir droit à une compensation du fait de l'exploitation forestière (II. 3).

Une première question a permis de savoir si ces populations étaient conscientes du phénomène de déforestation que nous nous proposons d'étudier :

- La forêt de votre village est-elle détruite ? (Tableau 13).



En conformité avec les réponses obtenues sur l'état actuel des ressources de la forêt (I.3.2.), tous les groupes s'accordent pour dire la destruction généralisée de la forêt dans cette zone. Une réponse nous paraît particulièrement significative : "Bien sûr que notre forêt est détruite. Il suffit de l'observer pour constater qu'elle n'est plus ce qu'elle était jadis : une grande forêt avec une panoplie d'arbres médicinaux tel que l'Essigân qui soigne par exemple le manque de sang, une panoplie d'insectes comestibles comme les chenilles. La disparition d'un arbre comme l'Elon, qui est leur nourriture, a entraîné leur disparition." (M. Am., 50 ans).

Tableau 13 : Destruction de la forêt.

Répartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
OUI	15	100%
NON	0	0

### II.1. Perception de la déforestation selon les acteurs.

Trois acteurs ou agents intervenants dans la déforestation ont été recensés : l'Etat, les entreprises privées et la communauté locale.

La perception des populations villageoises a été saisie à l'aide de la question suivante :

- Qui détruit la forêt de votre village ?

Les différentes réponses à cette question ont permis de faire trois catégories (Tableau 14).

La première catégorie est celle qui pense que ce sont les exploitants forestiers privés qui détruisent la forêt. Sa fréquence est de 14, soit 93,3% de l'ensemble des groupes. Parmi ces exploitants forestiers, un certain M. Kedi est cité comme un "véritable fléau". Il semblerait en effet qu'il soit l'un des derniers à avoir exploité la forêt dans cette zone, avec des conséquences dramatiques. Les accusations des populations villageoises contre les exploitants forestiers tournent principalement autour de deux choses :

- ce sont des étrangers. D'où les expressions suivantes : "ceux qui viennent ici ; ils coupent les arbres de chez nous ; M. Kedi, un camerounais de Bafia, M. Lopez, un français ; etc." ;

- ils ne respectent pas les traditions et les coutumes : "ils coupent tout et n'importe comment ; ils n'ont pas comme nous-mêmes le respect des créatures divines ; ils coupent tout, sans réparation, sans autorisation, etc.".

Ainsi, les exploitants forestiers "exploitent mal le bois de la forêt" (Mlle. Nk., 20 ans) ; surtout qu'un certain nombre d'arbres coupés sont laissés et pourrissent sur place.

La deuxième catégorie concerne ceux qui disent que c'est la communauté elle-même qui détruit la forêt. On la retrouve huit fois dans l'ensemble des groupes, soit 53,3%. Les moyens de destruction utilisés par les populations villageoises, et cités par elles, sont entre autre "le feu de brousse pour l'agriculture, la coupe de bois pour la cuisine, les disputes pour l'appropriation des terres, la sorcellerie, la culture de l'arachide, etc.". Il faut effectivement noter que le système d'appropriation de la terre, tel qu'exposé au chapitre I. (Point I.2) est cité comme source de dispute entre villageois, ce qui entraîne

l'usage, par certains, de la sorcellerie comme moyen de destruction de la forêt. En effet, parce qu'il n'existe pas de limites d'espaces précises, deux ou plusieurs personnes peuvent se retrouver en train d'exploiter le même espace ; ce qui pose des sérieux problèmes quant à savoir celui qui le premier a commencé à exploiter l'espace en question. Citons à cet effet Mme. Be. (45 ans) : "C'est nous-mêmes qui détruisons notre forêt, par des discussions et des disputes sur l'appropriation des terres. Par là, certains qui se croient lésés font de la sorcellerie pour détruire l'espace des autres." Toutefois, la fréquence élevée de cette catégorie mérite d'être relativisée, comme nous le verrons au point II.2, car, la plupart des réponses semblent témoigner d'un "accord" avec un certain nombre d'activités locales "destructrices" de la forêt mais qui sont nécessaires à la vie de ces populations. M. Am. (50 ans) dira à cet effet que "nous-mêmes nous détruisons la forêt par le feu de brousse, la coupe du bois pour la construction et la cuisson. Mais vous comprenez que cela est nécessaire à notre vie ; d'ailleurs, s'il ne s'agissait que de cela, il n'y aurait pas de problèmes en tant que tels. Mais comme vous le savez, beaucoup de gens viennent ici avec des licences délivrées par le gouvernement pour couper notre bois. Ces hommes ne respectent rien, coupent tout et n'importe comment, alors que nous, nous faisons attention à ne couper que le strict nécessaire ; ce sont eux qui détruisent vraiment notre forêt."

Pour la troisième catégorie, c'est l'Etat qui détruit la forêt. La fréquence de cette catégorie est de 7, soit 46,7% de l'ensemble des groupes. L'Etat détruit la forêt par l'intermédiaire des entreprises privées à qui il accorde des licences d'exploitation. Il y a un "accord" entre l'Etat et les privés qui va jusqu'à faire penser à certains villageois que l'Etat leur a "abandonné la forêt".

Mentionnons, à titre illustratif quelques réponses : "Je dois dire que ce sont les gens qui ne sont pas d'ici qui détruisent notre forêt, car ils n'ont pas comme nous le même respect des créatures divines. Je peux citer des noms : M. Kedi, un camerounais de Bafia, M. Lopez, un français. Il y en a d'autres, mais ces deux là ont vraiment détruit notre forêt, avec leurs engins." (M. Bo., 27 ans) ; "Nous-mêmes d'abord avec le feu de brousse et l'abattage des arbres pour l'agriculture. Les privés ensuite qui exploitent mal les bois de la forêt." (Mlle. Nk., 20 ans) ; "Ce sont des gens comme Kedi, Coron et bien d'autres qui viennent ici exploiter notre bois, qui détruisent par la même occasion notre forêt. Non respectueux des traditions et coutumes, ils coupent n'importe quel arbre, sans autorisation et sans réparation." (M. Nd., 31 ans) ; "Nous-mêmes par l'exploitation locale de la forêt, avec la culture de l'arachide ou du cacao par exemple. Les exploitants industriels : en 1947/48, M. Wirmely ( de nationalité allemande); après sa mort est venu un bassa du nom de Melogo, ensuite il n'y a pas très longtemps M. Kedi." (Mme. Nd., 72 ans).

Tableau 14 : Les agents intervenants dans la déforestation.

Agents/Répartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
PRIVES	14	93,30%
COMMUNAUTE	8	53,30%
ETAT	7	46,70%

Il apparaît que, du point de vue des populations villageoises, la déforestation est le fait des exploitants forestiers privés en collaboration avec l'Etat. Leurs propres activités, bien que destructrices, sont vues comme "moins graves" (voir point II.2) mais surtout indispensables, dans l'état actuel des choses du moins, à leur survie.

Ce résultat confirme l'hypothèse selon laquelle la perception des communautés locales sur la déforestation diffère selon les différents acteurs et qu'elle est plutôt négative dans le cas des exploitants extérieurs.

## **II.2. Perception de la déforestation selon les bénéfices retirés.**

Il s'agit ici de la perception des populations villageoises par rapport à leur propre utilisation de la forêt. Cette perception a été saisie à l'aide de la question suivante :

- Est-ce que vos activités (agriculture, bois de chauffe et de construction, chasse, etc.) détruisent la forêt ?

Deux catégories d'égale valeur ont été constituées, compte tenu des réponses obtenues : l'une d'entre elles pense que ces différentes activités détruisent effectivement la forêt. Sa fréquence est de 10, soit 66,7% de l'ensemble des groupes. Les raisons invoquées pour cela correspondent à celles déjà mentionnées au point II.1. ; en voici quelques-unes : " On peut dire que nous aussi nous détruisons la forêt avec le défrichage et le feu de brousse, mais c'est négligeable et c'est surtout pour cultiver la terre et nous nourrir. De plus, nous ne défrichons pas à l'intérieur de la forêt mais aux bords, à la petite forêt." (M. Bo., 27 ans) ; "Oui, mais nous devons nous nourrir et le cacao nous permettait d'avoir un peu d'argent." (M. Do., 70 ans) ; "Toutes ces activités, lorsqu'elles sont exagérées contribuent à la destruction de la forêt." (M. Nd., 54 ans) ; "Elles détruisent comme je l'ai dit, mais c'est pour notre nourriture." (Mme. Nd., 72 ans).

Notons que, pour Mme. Be. (65 ans), la cause de la destruction de la forêt ne se trouve ni dans les activités des populations locales ni dans celles des exploitants forestiers privés, mais bien dans une éventuelle punition divine, qui fait suite à un certain nombre de "mauvais comportements" des villageois. Elle déclare en effet que "c'est moins cela<sup>29</sup> que les discussions et disputes à propos de l'appropriation des terres et de leur délimitation qui cause la baisse de la fertilité des sols. C'est comme cela que Dieu nous punit, en enlevant sa bénédiction sur nos sols. Depuis nos ancêtres, l'appropriation de la forêt se fait par héritage mais aussi, le premier qui cultive une terre vierge en devient le propriétaire. Un adage d'ici dit que l'on ne connaît le propriétaire d'une forêt qu'une fois celle-ci exploitée."<sup>30</sup>

L'autre catégorie, avec la même fréquence de 10, pense que ces activités ne détruisent pas la forêt. Les raisons sont pratiquement les mêmes que celles de la catégorie précédente, avec un accent particulier sur les différences qui existent entre les activités des populations locales et celles des exploitants privés. Il faut bien noter dans les réponses qui vont suivre que les mêmes raisons conduisent certains à dire que ces différentes activités ne détruisent pas la forêt et d'autres à penser le contraire ( catégorie précédente) ; ce qui, vu le caractère des raisons invoquées, semble tout à fait compréhensible. "On ne peut pas dire que nous détruisons la forêt, car, nous l'utilisons comme Dieu nous l'a demandé, pour tous les aspects de notre vie. Ce n'est pas la même chose avec les privés qui coupent même le bois dont ils ne se servent pas et sans nous demander notre avis, alors que cette forêt est à nous." (M. Fo., 32 ans) ; "Les autochtones ne détruisent pas la forêt ; ils ne le peuvent même pas. Si les gros engins que ces messieurs apportent ici ne fendaient pas la forêt, les villageois

<sup>29</sup> Les différentes activités des populations locales citées plus haut.

seraient incapables d'aller cultiver à l'intérieur de la forêt." (Mme. Nk., 65 ans) ; "Non, nous ne détruisons pas la forêt. Nous n'utilisons que le nécessaire à nos besoins de vie ici au village. Les gens que l'Etat envoie, eux, coupent tout sans discernement, même ce qui ne leur est pas utile. C'est ainsi que vous aller trouver dans la forêt des arbres coupés et abandonnés qui pourrissent." (M. Am., 40 ans) ; "Pour nous ce n'est pas de la destruction. Nous devons utiliser la forêt, c'est indispensable. C'est notre héritage. Bien que notre population devienne de plus en plus nombreuse, nous ne retirons jamais de la forêt que le nécessaire pour vivre. Ce n'est pas le cas des privés qui, lorsqu'ils ont besoin d'une espèce déterminée d'arbres, coupent avec leurs engins tous les autres arbres qu'il y a autour et qui ne leur sert à rien ; de ce fait, ces arbres pourrissent là sur place, ça, c'est de la destruction". (M. Bo., 35 ans).

Le tableau 15 présente ces deux catégories.

Tableau 15 : Destruction de la forêt par les activités locales.

Modalités	Répartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
OUI		10	66,70%
NON		10	66,70%

Les différentes raisons invoquées dans ces deux catégories confirment que ces populations retirent, de façon habituelle, un certain nombre d'avantages directs de la forêt, qui justifient leurs actions. Même si la répartition des fréquences semble montrer que ces populations sont partagées quant à savoir si leurs activités détruisent ou non la forêt, on peut affirmer, au vu des raisons invoquées de part et d'autre, que les bénéfices qu'elles retirent de la forêt

<sup>30</sup> Nous n'avons pas approfondi la recherche sur cette question. Une étude sur les conflits fonciers entre populations locales permettra certainement une meilleure connaissance du problème et éventuellement la proposition d'un certain nombre de solutions.

compensent à leur yeux la "destruction" que leurs activités peuvent engendrer, et par conséquent, qu'elles ont une perception plutôt positive de la déforestation causée par elles, en rapport avec ce qu'elles en retirent.

### **II.3. Perception de la déforestation selon la compensation.**

Cette perception a été saisie par les questions suivantes :

- Qu'est-ce que l'exploitation de la forêt de votre village par l'Etat/les privés vous a déjà apporté ? (Tableau 16) ;

- Qu'auriez-vous espéré de cette exploitation et sous quelle forme ? (Tableau 17).

A la première question, tous les groupes sont unanimes pour dire que la contribution de l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt a été plutôt négative. Leur communauté n'a pas perçu des biens et services palpables de cette activité ; même si certains villageois reconnaissent que dans les années 40, l'activité de M. Wirmely avait permis de résoudre dans une certaine mesure le problème de chômage et de préserver une bonne partie des populations de cette zone du travail forcé, courant à l'époque. Voici quelques réponses : "L'exploitation industrielle de notre forêt ne nous a malheureusement rien apporté. Bien au contraire, elle nous a appauvris. M. Kedi et son ami M. Lopez ont par exemple détruit le pont d'Olama sur le Nyong ; c'était le seul passage pour aller et transporter des marchandises à Metomba." (M. Bo., 27 ans) ; "Quand j'étais toute petite un allemand du nom de M. Wirmely avait une scierie ici. Lui coupait notre bois mais nos parents travaillaient dans sa scierie ; ce qui résolvait le problème de chômage. Aujourd'hui, que se soit Coron , Kedi ou



Lopez, personne n'a rien apporté à ce village. Ils ont au contraire tout détruit : nos routes (nous sommes une zone enclavée depuis leur passage en 1989/90), notre petit pont, nos gros arbres, etc." (Mme. Nk., 65 ans) ; "Elle n'a apporté que malheur au sein de mon peuple. C'est à partir de 1946 qu'un blanc a commencé à exploiter notre forêt. A l'époque nous ne connaissions pas l'importance commerciale du bois ; c'est ainsi qu'il a pu couper de gros arbres tels que l'Essigân et l'Abang. Aujourd'hui, ça continue." (M. Mb., 62 ans) ; "L'exploitation de notre forêt par des étrangers ne nous a rien apporté, même si du temps de M. Wirmely, beaucoup d'entre nous ont été préservés du travail forcé de l'époque, car ils travaillaient déjà dans sa scierie." (Mme. Nd., 72 ans).

Tableau 16 : Contribution locale de l'exploitation forestière.

<b>Contributions</b>	<b>Répartition des groupes</b>	<b>Fréquences absolues</b>	<b>Fréquences relatives</b>
<b>Rien</b>		12	80,00%
<b>Destruction</b>		7	46,70%
<b>Destruction de la forêt</b>		5	33,30%
<b>Destruction des équipements</b>		2	13,30%
<b>Promesses non tenues</b>		1	6,70%
<b>N.S.P.</b>		1	6,70%

Ainsi, ces populations perçoivent mal l'exploitation industrielle et commerciale de leur forêt en raison des répercussions négatives qu'elle entraîne au sein de leur communauté. Elles voient dans l'action de certains exploitants forestiers comme une volonté délibérée de nuire, ce qu'atteste la déclaration de M. Nd. (54 ans), lorsqu'il affirme que "(...). M. Kedi par exemple a même parfois coupé du bois qu'il a laissé pourrir sur place, ce qui montre qu'il était venu ici essentiellement pour détruire."

Ce résultat confirme l'hypothèse selon laquelle lorsque les acteurs de la déforestation sont des personnes extérieures à la communauté villageoise et que

les populations locales ne retirent rien de leur activité, la perception négative qu'elles avaient déjà du fait que ces personnes sont des étrangers en est aggravée.

Les réponses à la deuxième question ont permis de recenser un certain nombre d'attentes des populations locales qui, si elles sont satisfaites, justifieraient et rendraient utile, aux yeux de ces populations, l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt.

Nous avons regroupé ces attentes en quatre catégories (Tableau 17).

La première catégorie estime que l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt doit contribuer à la construction d'un certain nombre d'équipements sociaux ou de base. Parmi ces équipements, on retrouve les voies de communication (routes), avec une fréquence de 15, soit 100% de l'ensemble des groupes ; les centres de santé, avec une fréquence de 11, soit 73,3%, à égalité avec les établissements scolaires. Il est aussi fait mention des ponts, avec une fréquence de 5, soit 33,3% de l'ensemble des groupes ; des points d'eau et des Eglises, avec une fréquence de 1 pour chaque, soit 6,7%. Ces biens et services constituent ce que l'on peut appeler le minimum nécessaire et indispensable à tout développement d'une cité, quelle qu'elle soit. Les fortes fréquences avec lesquelles ils sont mentionnés (du moins pour les quatre premiers) témoignent effectivement que ces populations sont conscientes de leur rôle déterminant pour leur vie et montrent aussi qu'elles vivent difficilement les répercussions causées par l'absence ou la destruction de ces équipements.

La deuxième catégorie subordonne l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt à un avis préalable de la communauté. La fréquence de cette catégorie est de 8, soit 53,3% de l'ensemble des groupes. Cette fréquence, relativement élevée, confirme que ces populations estiment que la forêt située dans leur territoire leur appartient et, par conséquent, qu'elles doivent participer à sa gestion. La demande de leur avis par les autorités compétentes est ainsi perçue comme une reconnaissance de leurs droits mais également comme un moyen, pour elles, d'exprimer leurs besoins qui, comme nous l'avons dit précédemment, sont la justification même de l'exploitation forestière.

Pour la troisième catégorie, l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt doit servir au développement général du pays, ce qui rejoint le point de vue des Pouvoirs Publics. On retrouve cette perception 8 fois dans l'ensemble des groupes, soit 53,3%.

Enfin, la quatrième catégorie estime que l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt doit donner droit à un certain nombre de dons et aides divers, qui peuvent aller de l'achat des tôles pour une maison particulière à l'argent que l'on donne à un individu qui se réclame propriétaire d'une forêt, en contrepartie de son exploitation. La fréquence de cette catégorie est 6, soit 40,0% de l'ensemble des groupes.

Tableau 17 : Attentes de la population locale de l'exploitation forestière.

Attentes/Répartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
<b>Construction d'équipements sociaux</b>		
1. Routes	15	100%
2. Centres de santé	11	73,30%
3. Ecoles	11	73,30%
4. Ponts	5	33,30%
5. Points d'eau	1	6,70%
6. Eglises	1	6,70%
Avis de la communauté	8	53,30%
Développement du pays	8	53,30%
Dons et aides divers	6	40,00%

Une question découle de ce résultat :

- Qui doit assurer ces attentes ? (Tableau 18).

A la lecture des différentes réponses recueillies (voir page suivante) à la question sur les attentes des populations, on constate que ces dernières confient cette tâche soit aux "intervenants", sans référence à un agent particulier (les expressions utilisées sont "qu'ils", "qu'on"), avec une fréquence de 8 dans l'ensemble des groupes, soit 53,3% ; soit alors aux privés particulièrement, avec une fréquence de 6, soit 40,0%, ou à l'Etat, avec une fréquence de 3, soit 20,0% ; ou encore à une association Etat/Privé (c'est l'Etat qui doit pousser les privés), avec une fréquence de 3, soit 20,0%.

Tableau 18 : Agent qui doit assurer les attentes des populations.

Agents\Répartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Intervenants	8	53,30%
Privés	6	40,00%
Etat	3	20,00%
Etat/Privés	3	20,00%

On peut ainsi dire que ce sont ceux qui exploitent la forêt qui ont le devoir d'assurer cette tâche, indépendamment de la qualité de l'agent. L'important aux yeux des populations est que la tâche soit accomplie.

L'ensemble de ces résultats confirme l'hypothèse selon laquelle l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt fait naître au sein des communautés locales le besoin d'être dédommagé.

Voici à titre illustratif quelques réponses : "Si à chaque fois que quelqu'un veut exploiter notre forêt on nous demandait notre avis, nous demanderions alors des biens et services qui peuvent aider à développer notre communauté : voies de communication, centres de santé, centres de formation, etc." (M. Ka., 22 ans) ; "On ne doit pas couper certains arbres. Lorsque l'on fait de l'agriculture, on ne la fait pas en pleine forêt, car il y a des arbres que l'on ne doit ni ne peut couper. Mais si certains arbres sont importants par exemple pour la fabrication du papier et qu'il faut les couper, il faut au préalable demander l'avis de leurs propriétaire, ensuite ne couper que ces arbres là et enfin donner quelque chose au propriétaire. Il ne faut pas faire comme M. Kedi qui a donné un boeuf à Ngomedzap (à la Mairie), car la forêt d'ici n'appartient pas aux gens de Ngomedzap et un boeuf n'est pas suffisant pour tout le monde." (M. Fo., 32 ans) ; "Pour moi, je demande déjà qu'on me donne des tôles pour construire ma maison. Mais plus encore, je demande une bonne route, un dispensaire, une

école pour nos enfants, un pont pour que je puisse traverser facilement lorsque je dois aller aux champs de l'autre côté du Nyong." (Mme. Nk., 65 ans) ; "Le paysan n'a pas droit à la parole dans ce pays, voilà pourquoi notre héritage est détruit. Les nnomba (exploitants forestiers) ne payent pas le droit d'entrée dans notre territoire; ce n'est pas normal. Ils ne payent pas le bois qu'ils coupent, ils le prennent comme si cela leur appartenait. Nous voulons qu'on achète ce qui est à nous pour qu'avec cet argent nous puissions envoyer nos enfants à l'école, construire des routes, des hôpitaux, etc." (Mme. Me., 48 ans) ; "Vous savez, ceux qui exploitent notre bois y gagnent beaucoup d'argent, car ils le revendent très cher. On les voit dans de grosses voitures et de grandes villas à Yaoundé ; pourquoi l'Etat qui délivre des licences à ces gens ne leur demanderait-il pas de nous construire une route, un point d'eau, une école, un hôpital. Nous sommes tellement démunis ici que cette forêt devrait servir à notre développement, mais comme vous le voyez, les gens de Yaoundé préfèrent manger tout seul et oublient l'arrière pays d'où provient pourtant tout cet argent." (M. Nd., 31 ans).

Il ressort de ces déclarations comme un sentiment d'injustice et d'exploitation de la part de ces populations, pour qui la forêt est une ressource qui doit être exploitée mais, dans certaines conditions et pour une certaine finalité. Ce n'est pas tant son exploitation, en elle-même, qui pose problème mais la manière dont elle est conduite ; comme l'atteste cette réponse de M. Ma. (40 ans) : "Notre bois doit être coupé par des étrangers, qu'ils soient camerounais ou non, en échange de quelque chose : de l'argent, un pont, une route, une école, bref tout ce qui peut nous servir. Le propriétaire d'une forêt peut être amené malgré lui à laisser couper un certain type d'arbre ayant une importance capitale pour nous (Essigân, Assié, etc.), dans ce cas, la contrepartie doit être vraiment importante : une oeuvre sociale telle qu'un hôpital par exemple."

Deux autres questions ont été posées : l'une sur les conséquences de la déforestation et l'autre sur la responsabilité des populations villageoises face à cette situation.

- Quelles sont actuellement les conséquences de la destruction de la forêt de votre village sur votre vie ?<sup>31</sup> (Tableau 19) ;

- Vous sentez-vous responsable, à un degré ou à un autre, de cette situation ? (Tableau 20).

Les réponses recueillies à la première question confirment, avec plus de précisions, ce que nous avons déjà observé sur les conséquences de la diminution des ressources forestières (Tableau 9) et sur la contribution locale de l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt (Tableau 13).

---

<sup>31</sup> La réponse de M. Bo. (35 ans) est intéressante à ce sujet : "Les conséquences sont nombreuses. Il n'y a pas très longtemps, notre route était encore relativement bonne. C'est une route que la SODECAO avait faite et qu'elle entretenait, mais depuis le passage de M. Kedi, toute la route a été complètement détruite et vous savez que la SODECAO n'existe plus depuis ; personne n'est donc venu la réparer. D'où toutes les souffrances que vous avez connu pour arriver ici."

Tableau 19 : Conséquences de la déforestation sur la vie des populations locales.

Conséquences	Repartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
<b>Destruction de l'environnement et des richesses</b>			
1. Pauvreté des sols		10	66,70%
2. Rareté du gibier		9	60,00%
3. Disparition des arbres		3	20,00%
4. Apparition des mauvaises herbes		3	20,00%
5. Rareté du bois		1	6,70%
6. Exposition au soleil		1	6,70%
7. Disparition des plantes médicinales		1	6,70%
8. Apparition des mauvais insectes		1	6,70%
<b>Destruction des équipements sociaux</b>			
1. Routes		6	40,00%
2. Enclavement du village		4	26,70%
3. Ponts		1	6,70%
<b>Dégradation du niveau de vie/Pauvreté</b>			
Réduction des cours d'eau		1	6,70%

Pour ce qui est de leur responsabilité<sup>32</sup>, avec une fréquence de 14, soit 93,3% de l'ensemble des groupes, ces populations estiment que c'est plutôt l'Etat ou le Gouvernement de la République qui est responsable de cette situation ; car, c'est lui qui "accorde les licences d'exploitation, menace les populations et empêche les revendications." Avec une fréquence de 9, soit 64,3%, elles estiment ne pas être responsable de la destruction de la forêt. Deux fois, soit 13,3% de l'ensemble des groupes, elles se disent responsable, soit parce qu'elles se sont "laissé faire", soit alors parce qu'elles ont "peur de la gendarmerie, des autorités qui les menacent ou les jettent en prison". Trois fois, soit 20,0%, elles estiment être responsable de la destruction de la forêt parce qu'elles-mêmes "méconnaissent parfois les règles de l'abattage et de la gestion des arbres."

<sup>32</sup> "Nous sommes un peu responsables car nous avons peur des autorités qui nous mettent en prison lorsque nous réagissons ; mais les vrais responsables sont ceux qui accordent des licences et bouffent tout l'argent tout seuls." (M. Ka., 22 ans) ; "Non. Lorsque nous essayons de nous opposer à la coupe de notre bois, les autorités administratives nous intimident, arrêtent même certains d'entre nous, au point que certains villageois sont allés jusqu'à penser que M. Kedi avait acheté toute notre forêt et qu'il avait désormais le droit d'interdire à certains d'entre nous d'y cultiver. Nous avons voulu tenir une réunion pour en parler mais nous n'avons abouti qu'à exprimer notre impuissance face à la force de l'Etat." (M. Ma., 40 ans).



Tableau 20 : Responsabilité des populations locales face à la déforestation.

Responsables	Repartition des groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
ETAT		14	93,30%
POPULATIONS=IRRESPONSABLES		9	64,30%
POPULATION=RESPONSABLES			
1. Laisser faire		2	13,30%
2. Peur		2	13,30%
3. Mauvaise gestion de la forêt		3	20,00%

Les autorités administratives ont ainsi recours à un certain nombre de moyens d'intimidations face à ces populations qui se sentent, par bien des côtés, complètement démunies. Trois moyens ont été cités : les brimades, la force et l'emprisonnement, avec une fréquence de 7, soit 46,7% ; la corruption de certaines autorités locales, avec une fréquence de 4, soit 26,7% et enfin, l'interdiction à ces populations d'exercer leurs droits sur la forêt, avec une fréquence de 2, soit 13,3% de l'ensemble des groupes.

De même, elles ont cité trois moyens d'action, envisagés ou déjà tentés par elles, face à cette situation : la résignation, avec une fréquence de 5, soit 33,3% ; la révolte, avec une fréquence de 2, soit 13,3%, à égalité avec la concertation.

Terminons ce chapitre par cette déclaration de M. Do. (70 ans), chef du groupement d'Etoudi : "Nous devons nous réunir pour trouver une solution à ce problème, mais rien ne peut se faire sans le gouvernement ; car, nous n'avons aucun droit sur notre forêt. Le sous-préfet l'a dit. Vous savez, moi j'entre par la porte et M. Kedi par la fenêtre, à quoi voulez-vous qu'on aboutisse."<sup>33</sup>

<sup>33</sup> C'est nous qui soulignons.

En conclusion, nous pouvons dire que pour les populations de Ngomedzap:

- l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt par les exploitants privés, en accord avec les Pouvoirs Publics, ne tient pas compte des pratiques et des croyances locales, ce qui abouti au gaspillage et à la destruction d'un grand nombre de ressources ;

- l'exploitation locale de la forêt est, elle aussi destructrice mais indispensable à leur vie ;

- l'exploitation industrielle et commerciale de la forêt étant une nécessité pour le Cameroun et pour l'ensemble de l'humanité, elle serait acceptée par elles si elle contribuait à la satisfaction de leurs besoins ;

- les Pouvoirs Publics sont tenus pour premier responsable de la destruction de la forêt, car, ce sont leurs actions qui permettent aux exploitants privés de se comporter en maîtres absolus vis-à-vis d'elles ;

- la destruction de la forêt a des conséquences néfastes sur leur vie. La plus grande de ces conséquences est l'accroissement de la pauvreté.

## CHAPITRE III

### PERCEPTION DE LA CONSERVATION DE LA FORET

Ce chapitre s'articule autour de trois points :

- la nécessité de la conservation de la forêt (III.1) ;
- l'agent conservateur de la forêt (III.2) ;
- les moyens de la conservation de la forêt (III.3).

#### III.1. La nécessité de la conservation de la forêt.

La perception de la nécessité de la conservation de la forêt a été saisie à l'aide des questions suivantes :

- Est-il nécessaire de sauvegarder la forêt de votre village ?
- Pourquoi ?

Si tous les groupes admettent la nécessité de la sauvegarde de la forêt (tableau 21), les raisons invoquées varient (tableau 22). En effet, nous avons recensé quatre raisons qui militent en faveur de la conservation de la forêt.

La première raison est que "la forêt c'est la vie". Cette raison semble être la plus importante pour ces populations, puisqu'elle est invoquée 9 fois, soit 60,0% de l'ensemble des groupes. On retrouve ici le même aspect utilitaire que celui dégagé au chapitre I. Comme le dit Mme. Nt. (née vers 1926) : "La forêt

est une ressource naturelle, sa conservation doit aussi être naturelle<sup>34</sup>. Les hommes n'ont pas le droit de détruire ce que Dieu a créé. Sans la forêt, notre vie ici au village est impossible ; c'est d'elle que nous nous nourrissons, nous construisons nos logements, nous cuisons nos aliments. Toute notre vie est basée sur les ressources de la forêt", ou Mme. Be. (45 ans) : "De la même manière que les hommes doivent protéger la terre, ils doivent aussi protéger la forêt, car l'une et l'autre sont indispensable à la vie".

La deuxième raison invoquée est que la forêt est un lieu de religiosité. Elle abrite, aux yeux de ces populations, des forces mystiques et cachées : les dieux, les ancêtres,...Mme. Nk. (65 ans) l'exprime en ces termes : "La forêt c'est la demeure des dieux et des ancêtres. On y trouve des arbres sacrés comme l'Essigân. Il y avait à la frontière entre Akak et Metomba un gros arbre qui protégeait les habitants du village contre la mort par noyade dans le Nyong ; mais un jour, un bassa qui travaillait chez M. Wirmely y a mit le feu. Cet homme a perdu le même jour son fils aîné et sa femme et depuis lors, nous mourrons dans le Nyong. C'était vers les années 50". Cette raison se retrouve 5 fois, soit 33,3% de l'ensemble des groupes.

La troisième raison est d'ordre écologique. Il est fait mention ici du rôle protecteur de la forêt face à un certain nombre d'éléments de la nature tels que l'air, l'eau, le sol,... Ainsi, dit M. Fo. (32 ans), "la forêt sert à beaucoup de choses : elle protège l'air et le sol, c'est aussi l'habitat des animaux et des humains". Elle est importante car sans elle "notre village sera un désert" affirme M. Et. (27 ans). La forêt est ici assimilée à la nature elle-même. On retrouve cette raison 4 fois, soit 26,7% de l'ensemble des groupes.

---

<sup>34</sup> Voir le point III.3.

Enfin, la quatrième raison est que la forêt est un lieu de production des richesses spécifiques : lieu d'habitation, source d'énergie, lieu de production des ressources agricoles, etc. "Regardez la chaise sur laquelle vous êtes assise nous dit M. Am. (50 ans), sans la forêt il n'y aurait pas de bois pour la fabriquer". Parmi ces richesses, le bois est cité 4 fois, les biens alimentaires agricoles 3 fois, les animaux et les plantes médicinales 1 fois.

Tableau 21 : La nécessité de la conservation de la forêt.

Nécessité	Répartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
OUI		15	100%
NON		0	0

Tableau 22 : Les raisons de la conservation de la forêt.

Raisons	Répartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
La forêt c'est la vie		9	60,00%
Lieu de religiosité		5	33,30%
Ecologique		4	26,70%
Productions spécifiques			
1. Bois		4	26,70%
2. Ressources agricoles		3	20,00%
3. Ressources animales		1	6,70%
4. Plantes médicinales		1	6,70%

### III.2. L'agent conservateur de la forêt.

La perception des populations villageoises au sujet de l'agent ou des agents qui doivent, de façon prioritaire, veiller à la conservation de la forêt a été saisie en posant la question suivante :

- Selon vous, qui doit veiller de façon prioritaire à la sauvegarde de la forêt de votre village ?

Les différentes réponses à cette question ont permis de dégager quatre agents conservateurs de la forêt (tableau 23).

Le premier agent cité est l'Etat, avec une fréquence de 9, soit 60,0% des groupes. Les populations villageoises estiment que c'est à l'Etat que revient ce rôle, car "c'est lui qui gère la forêt ; qui accorde les licences d'exploitation et décide ainsi de qui peut l'exploiter".

Le deuxième agent c'est la communauté villageoise elle-même, avec une fréquence de 8, soit 53,3% de l'ensemble des groupes. Elle doit protéger la forêt parce qu'elle est son bien ou parce que, selon les termes de Mme. Nk. (65 ans), "Dieu n'a pas donné la forêt à un homme mais à tous les fils de notre clan". Cette protection devra se faire, comme le dit M. Et. (27 ans), en évitant "l'exploitation abusive et la coupe du bois par les tronçonneuses". Mais, ces populations n'ont pas toujours, selon l'expression de M. Nd. (54 ans), "les mains libres" et sont "trop pauvres et trop ignorants de leurs droits" pour défendre leur bien.

Les autorités locales sont citées comme troisième agent conservateur de la forêt, avec une fréquence de 4, soit 26,7% de l'ensemble des groupes. Ces autorités, en tant que "chefs" c'est-à-dire représentants de la communauté, doivent mener leurs actions de conservation de concert avec les Pouvoirs Publics et en s'appuyant sur leurs populations. C'est ce que souligne Mlle. Ah. (25 ans) lorsqu'elle dit que "c'est le chef du village qui doit protéger notre forêt en se faisant aider par l'ensemble de la population et avec l'accord du gouvernement".

Le quatrième agent cité est chacun des villageois en particulier, avec une fréquence de 3, soit 20,0% de l'ensemble des groupes. "Nul besoin de nommer quelqu'un pour cela. Chacun de nous a le devoir de protéger la forêt, en rappelant à chaque fois aux autres que c'est un don divin et qu'il faut en prendre soin" dit Mlle. Nk. (20 ans). De son côté, M. Mb. (62 ans) estime que "chacun doit protéger sa forêt en faisant des titres fonciers qui lui donnent des droits sur la forêt".

On peut penser, au regard de ces déclarations, que les actions individuelles de conservation de la forêt susceptibles d'être menées devront s'inscrire dans une dynamique collective. Si on ajoute à cela que les populations villageoises en tant qu'individus sont membres de la communauté, il semble logique de les regrouper, avec les autorités locales, en un seul agent : la communauté locale. Ce qui nous conduit finalement à deux agents conservateurs de la forêt qui sont, dans l'ordre de priorité, d'une part la communauté locale avec une fréquence de 15, soit 100% des groupes ; les Pouvoirs Publics avec une fréquence de 9, soit 60,0% des groupes, d'autre part.

Toutefois, les actions des uns et des autres ne se feront pas de manière isolée, comme le souligne Mlle. Ah. (25 ans)<sup>35</sup>. M. Am. (50 ans) lui, s'exprime ainsi : "c'est l'Etat qui doit protéger la forêt, mais pas tout seul. Il faut responsabiliser les villageois qui devront surveiller et rendre compte aux autorités locales". On peut poursuivre cette pensée en disant que la boucle serait fermée lorsqu'à leur tour les autorités locales rendraient compte à l'Etat. Ainsi se développe une structure de responsabilité sous forme de pyramide ou par étage dont le sommet serait l'Etat et la base les populations locales. Les autorités locales seraient alors le milieu, c'est-à-dire des intermédiaires.

---

<sup>35</sup> Voir la page précédente.

Tableau 23 : Les agents conservateurs de la forêt.

Agents\Répartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Etat	9	60,00%
Communauté villageoise	8	53,30%
Autorités locales	4	26,70%
chaque villageois	3	20,00%

### III.3. Les moyens de la conservation de la forêt.

La perception des actions conservatrices de la forêt a été saisie en posant les questions suivantes :

- Que faites-vous pour protéger la forêt de votre village ?
- Que faisaient vos ancêtres pour protéger la forêt ?
- Selon vous, sur quoi repose essentiellement une bonne politique de protection de la forêt ?

Alors que les populations villageoises se reconnaissent comme principaux agents conservateurs de la forêt, tous les groupes déclarent qu'aucune action n'est entreprise par elles dans ce sens (tableau 24.1).

Les différentes réponses obtenues ont permis de dégager quelques raisons de cette inaction (tableau 24.2).

En premier lieu est citée la prédominance de l'Etat dans la gestion forestière (avec une fréquence de 5, soit 33,3% de l'ensemble des groupes). Voici la réponse de M. Ma. (40 ans) : "Nous ne faisons rien. Nous n'avons pas



la bouche<sup>36</sup> pour dire aux autorités ce que nous pensons ; même lorsque nous parlons, elles ne nous écoutent pas. Nous acceptons donc amèrement la coupe de notre bois". Quant à Mme. Nk. (65 ans), elle dit qu'"aujourd'hui on ne fait rien, car le gouvernement décide de tout tout seul".

Une autre raison avancée par ces populations pour justifier leur attitude passive est qu'elles n'ont pas les moyens d'agir (donnée avec une fréquence de 3, soit 20,0% de l'ensemble des groupes). On peut lire : "Nous ne pouvons rien, car nous n'avons aucune force" (M. Mb., 19 ans) ; "Nous ne faisons rien parce que nous n'avons pas les moyens" (Mme. At.).

La méconnaissance des traditions ancestrales et de la valeur de la forêt est citée, avec la passivité des chefs des communautés locales, comme autres raisons de l'inaction de ces populations, avec une fréquence de 1 pour chacune d'elles, soit 6,7% de l'ensemble des groupes. Mme. Be. (65 ans) dit ceci : "Nos enfants ne connaissent pas la tradition de nos ancêtres, voilà pourquoi ils ne peuvent lutter efficacement pour protéger la forêt". Mme. Nt. (née vers 1926) pense quant à elle que si rien n'est fait c'est parce que "le chef du village vit loin (seul) en brousse et ne s'occupe pas des problèmes du village".

Tableau 24.1 : Les actions villageoises pour la conservation de la forêt.

Actions/Répartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Aucune action	15	100%
N.S.P.	1	6,70%

<sup>36</sup> Comprenez : "nous n'avons pas droit à la parole".

Tableau 24.2 : Les raisons de l'inaction des populations villageoises.

Raisons	Répartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Prédominance de l'Etat		5	33,30%
Manque des moyens		3	20,00%
Méconnaissance des traditions		1	6,70%
Passivité des autorités locales		1	6,70%

Toutefois, si l'on considère la réponse de M. Mb. (62 ans), on peut penser que malgré cette inaction des populations villageoises, une certaine prise de conscience de la nécessité d'agir existe. En effet, ce dernier déclare que : "Nous ne faisons rien mais, cela ne va pas durer ; car il faut que nos enfants se battent pour sauvegarder notre forêt".

Si ces populations ne semblent pas faire quelque chose pour conserver leur forêt, elles ont néanmoins conscience que, de leur côté, leurs ancêtres disposaient des moyens efficaces pour la conservation de cette ressource (tableau 25.1).

En effet, avec une fréquence de 11, soit 73,3% de l'ensemble des groupes, elles citent l'existence d'un certain nombre d'interdits basés sur la tradition comme principal moyen ancestral de conservation de la forêt. "Il y avait des arbres qu'ils ne coupaient jamais. Je peux donner l'exemple d'un arbre qui se trouve au milieu de notre village, à Assié : c'est un arbre qui nous annonce un malheur. A chaque fois qu'un notable va mourir, une branche de l'arbre tombe" (M. Fo., 32 ans) ; "Les ancêtres avaient le moyen de protéger de manière mystique certains arbres comme l'Essigân, l'Adzap ou le Moabi. Tous ceux qui passaient outre les interdictions des ancêtres étaient victimes du mauvais sort ; ils pouvaient même en mourir" (Mme. Be., 45 ans) ; "Il existait des arbres sacrés

et, la forêt était considérée non seulement comme une ressource vitale mais également le lieu d'habitation des ancêtres" (M. Ah., 29 ans).

Un autre moyen de conservation de la forêt est l'existence des limites ou frontières claires et précises entre les territoires des différents clans. Ainsi, un membre d'un clan ne pouvait pas aller exploiter la forêt se trouvant dans le territoire d'un autre clan. Ce moyen est cité avec une fréquence de 3, soit 20,0% de l'ensemble des groupes. "A l'époque des nos ancêtres, chaque clan avait sa forêt. De ce fait, un Tsinga ne pouvait pas exploiter la forêt d'un Etoudi ; chaque clan s'arrangeait donc à protéger sa parcelle de forêt" (M. Bo., 27 ans) ; "...Les limites de la forêt de chacun étaient bien définies, selon l'héritage, de père en fils. Et il fallait s'en tenir strictement à cela" (Mme. Nt., née vers 1926).

De plus, les ancêtres avaient un profond respect de la forêt comme le souligne les réponses ci-après : "Nos ancêtres avaient du respect pour la forêt et pour les dieux. Nous aujourd'hui, nous avons perdu les traditions de nos ancêtres" (Mme. Me., 48 ans) ; "Ils avaient des puissances et un grand respect pour toutes les créatures de Dieu. Aujourd'hui avec le christianisme, nos enfants ne connaissent plus les choses du passé qui pourtant ont permis à nos parents de vivre heureux et en harmonie avec notre créateur" (M. Mb., 62 ans). Ce moyen est cité 3 fois, soit 20,0% de l'ensemble des groupes.

A l'époque des ancêtres, disent certains, il n'existait pas d'exploitants forestiers. Avec une fréquence de 3, soit 20,0% de l'ensemble des groupes, les populations villageoises pensent que cela a contribué à la conservation de la forêt. "Ils ne faisaient rien, car en ces temps-là, il n'y avait pas d'exploitations industrielles de la forêt" (M. Nd., 32 ans) ; "Eux n'avaient pas à résoudre le

problème de l'exploitation industrielle du bois ; ils pouvaient ainsi, connaissant l'intérêt de la forêt pour eux et pour nous, mieux la protéger" (M. Do., 70 ans).

En somme, l'exploitation ancestrale de la forêt est perçue par les populations villageoises d'aujourd'hui comme sans abus et ce, grâce essentiellement à la force de la tradition.

Nous avons voulu savoir si ces populations étaient capables aujourd'hui d'appliquer les "techniques ancestrales" de conservation de la forêt ; à savoir principalement les interdits traditionnels avec les "punitions" que leurs violations entraînaient (tableau 25.2). Avec une fréquence de 13, soit 86,7% des groupes, elles répondent par la négative, car, disent-elles, le "christianisme a détruit les pratiques traditionnelles".

Tableau 25.1 : Les moyens ancestraux de conservation de la forêt.

Moyens	Répartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Existence des interdits		11	73,30%
Frontières nette entre forêts		3	20,00%
Respect de la forêt		3	20,00%
Inexistence de l'exploitation industrielle		3	20,00%

Tableau 25.2 : Connaissance des moyens ancestraux de conservation de la forêt.

Connaissance	Répartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Non		13	86,70%
Oui		3	20,00%

Ceci étant, les axes d'une politique de conservation de la forêt, selon ces populations, devront reposer sur les éléments suivants :

- la valorisation de la tradition : avec une fréquence de 7, soit 46,7% des groupes ;
- l'implication des populations locales : avec une fréquence de 7, soit 46,7% des groupes ;
- l'assainissement des comportements et des actions publiques : avec une fréquence de 5, soit 33,3% des groupes ;
- le contrôle des actions des exploitants forestiers par les Pouvoirs Publics : avec une fréquence de 4, soit 26,7% des groupes ;
- l'éducation des populations locales : avec une fréquence de 3, soit 20,0% des groupes ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations : avec une fréquence de 3, soit 20,0% des groupes.

Tableau 26 : Les axes d'une politique de conservation de la forêt.

Axes\Répartition par groupes	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Valorisation de la tradition	7	46,70%
Implication des populations	7	46,70%
Assainissement des comportements	5	33,30%
Contrôle des exploitants	4	26,70%
Education des populations	3	20,00%
Amélioration des conditions de vie	3	20,00%

Trois conclusions majeures se dégagent de ce chapitre :

- la nécessité de la conservation de la forêt tient à ce qu'elle est un cadre de vie et un lieu de productions diverses ;
- aux Pouvoirs Publics est demandé la mise en place d'une meilleure politique de gestion forestière et aux populations locales, une nette participation dans cette gestion ; ce qui implique nécessairement une franche collaboration à initier par les premiers, entre ces deux agents.
- la politique de conservation de la forêt devra s'appuyer au moins sur deux éléments. D'une part la valorisation des traditions locales et, d'autre part, l'assainissement des comportements liés à la gestion politique des ressources communes.

## CONCLUSION GENERALE

Au moment où la question environnementale tend de plus en plus à se poser à l'échelle planétaire, il nous a semblé utile d'aborder un aspect particulier de cette problématique générale : les problèmes liés à l'exploitation forestière. Poumon de la planète et source de produits divers de grande importance pour l'ensemble de l'humanité (bois pour la fabrication du papier, plantes médicinales pour la fabrication des médicaments tel que la quinine, etc.), la forêt est aussi, pour les pays en développement, en particulier africains, une source importante de devises et pour les populations des zones forestières, un cadre de vie.

C'est à ces populations que nous nous sommes intéressés, dans une zone forestière particulière (Ngomedzap), dans le but de savoir ce que représente la forêt pour elles, ce qu'elles pensent de son exploitation et de sa destruction.

Bien fondamental par excellence, la forêt est pour les populations de Ngomedzap, un cadeau du ciel de même ordre que l'ensemble des richesses de l'humanité. L'homme est ainsi tenu d'en prendre soin, pour lui-même et pour sa postérité, ou de périr.

Par ailleurs, les résultats auxquels nous sommes parvenus montrent que, dans une communauté donnée, l'exploitation de la forêt par des personnes extérieures à cette communauté ou considérées comme telles, n'est perçue de façon positive que si elle sert effectivement les intérêts de cette communauté ; même si, parallèlement, elle sert aussi des intérêts étrangers. Ceci s'explique par le fait que les populations locales considèrent généralement la forêt comme

étant leur bien, tout en admettant qu'elle est aussi, par extension, le bien de toute l'humanité.

S'agissant de l'exploitation locale de la forêt, il apparaît que le rapport entre d'une part la destruction de la forêt qu'elle engendre et d'autre part, l'ensemble des bénéfices qu'elle apporte aux populations, détermine à leurs yeux la perception positive ou négative qu'elles ont ou qu'elles auront d'elle.

Sur le plan des responsabilités, les Pouvoirs Publics sont tenus pour responsables de la destruction du couvert forestier. Ceci se comprend lorsque l'on sait que c'est à l'Etat dont incombe la gestion de l'ensemble du territoire national et, par conséquent, celle des communautés locales et des ressources qui s'y trouvent. Or, dans le cas précis qui est le nôtre, il semble qu'aux yeux des populations de Ngomedzap, la gestion forestière par les Pouvoirs Publics n'a pas correspondu à une gestion saine ; celle-ci a consisté en un certain nombre de largesses à l'endroit des exploitants forestiers privés qui, dans ces conditions, n'ont pas hésité à devenir de véritables terreurs pour ces populations. C'est ainsi que c'est aux Pouvoirs Publics que revient la tâche de mettre en place une politique efficace de conservation de la forêt, en accord avec les préoccupations des populations locales.

Ainsi donc, élément important du patrimoine socio-économique et culturel mondial, la forêt représente pour les populations de Ngomedzap l'essence même de la vie. Elle est ce sans quoi elles n'existeraient pas.

Tout en reconnaissant la nécessité de son exploitation, ces populations estiment à juste titre, que cela doit servir premièrement les intérêts locaux. Toute exploitation forestière qui n'aurait pas pour finalité le bien être des populations villageoises ne serait que destruction ; à l'inverse, celle-là qui



contribuerait non pas seulement à leur survie, mais au-delà à l'amélioration des conditions d'existence actuelle et future serait conforme à la volonté divine et correspondrait aux vœux des ancêtres qui ont conservé et transmis cette ressource dans les meilleures conditions.

De plus, les résultats auxquels nous avons abouti établissent finalement l'existence à Ngomedzap de deux agents destructeurs de la forêt : un agent interne et un agent externe. L'agent interne, à savoir la communauté villageoise, détruit la forêt du fait essentiellement de ses besoins en agriculture, en logement et en combustibles. L'agent externe (les entreprises privées et les Pouvoirs Publics) quant à lui détruit la forêt par le commerce du bois. Mais au-delà, cette étude montre que la pauvreté est en définitive la cause première de la déforestation. En effet, plus augmente la pauvreté des populations villageoises, plus celles-ci ont tendances d'une part à augmenter les surfaces cultivables pour produire plus de nourriture et, d'autre part, à couper plus de bois pour la cuisson des aliments. De même, plus augmente la pauvreté des Pouvoirs Publics, plus la forêt est bradée au profit des exploitants privés qui assurent à l'Etat quelques devises. L'exploitation de la forêt par ces derniers entraîne au moins deux conséquences du fait de l'éparpillement dans la forêt des quelques essences commercialisées : d'une part, elle permet l'ouverture des nombreuses voies d'accès qui facilite la pénétration des populations, lorsqu'elles ont besoin d'élargir les surfaces de cultures au coeur de la forêt et, d'autre part, elle entraîne parallèlement un gâchis de grandes surfaces pour peu d'arbres. Tout ceci est rendu possible à cause du contrôle insuffisant des autorités locales.

La solution à ce problème passe par une volonté politique affirmée d'agir pour freiner la déforestation à tous les niveaux ; ce qui revient à adopter des mesures susceptibles de réduire considérablement la pauvreté.

Nous ne saurions, cependant terminer ce travail sans évoquer ces limites. La première est relative à la problématique même de l'étude : les perceptions de la déforestation et de façon générale les perceptions de la forêt, dont les nombreux contours rendent l'investigation difficile. En effet, la notion de forêt renvoie à un ensemble d'éléments de nature totalement différente (alimentation, santé, sécurité, croyance, esthétique,...) ; la perception de la déforestation fait ainsi référence à une variabilité des problèmes vécus de façon permanente et ressentis par les populations des zones forestières.

La seconde limite est liée à notre "jeune âge" dans la recherche. En effet, ce travail constitue pour nous le premier pas dans ce long et vaste chemin qu'est celui de la recherche en Sciences Sociales. C'est ainsi qu'un certain nombre de questions qui auraient mérité d'être approfondies pendant la phase de collecte des données ne l'ont pas été, faute d'y avoir pensé. Nous faisons particulièrement allusion aux interrogations concernant la politique à mettre en oeuvre en vue de la conservation de la forêt. Ainsi lorsque nous disons que cette politique doit être mise en place en accord avec les populations villageoises c'est-à-dire, avec leur participation, ce qui revient à dire que cette politique doit prendre en compte leurs croyances et traditions dans le domaine forestier, nous ne disons pas de quelle façon cela devra se faire. La question reste ouverte. Toutefois, si l'on interroge la littérature existante sur la question de la gestion forestière, on peut suggérer que soit créé, au sein des communautés villageoises et avec leur accord, des comités de protection de la forêt. Ces comités auront pour mission de contrôler l'accès à la forêt et de veiller à ce que l'exploitation forestière apporte des bénéfices socio-économiques et écologiques à la communauté locale et à l'ensemble de la société. Il s'agit là d'une gestion sociale et participative de la forêt, qui cadre avec l'effort actuel des Etats

africains de mettre en place des systèmes de gestion démocratique de la cité. C'est dans ce sens que la réussite de tout projet de gestion forestière passe par une volonté politique de l'Etat camerounais de reléguer une partie de ces responsabilités aux communautés locales.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**BIBLIOGRAPHIE**

1. **BANQUE MONDIALE**, (1992): *Rapport sur le développement dans le monde: le développement et l'environnement*, Washington, Oxford University Press, 300 pages.
2. **BENACHENHOU, A.**, (1992): *Environnement et développement*, in TIERS-MONDE, Tome XXXIII, N° 130, Paris, P.U.F, 480 pages.
3. **BLANCHET, A.**, (1985): *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris Bordas, 290 pages.
4. **CHICARD, P., CLONDONG, O.**, (1994): *L'environnement. Etat des lieux, enjeux et perspectives*, Paris, Les Editions d'Organisation, 89 pages.
5. **CIBOIS, P.**, (1990): *L'analyse des données en sociologie*, Paris, P.U.F, 220 pages.
6. **COLCHESTER, M., LOHAMANN, L.**, (1993<sub>a</sub>): *Le plan d'action de la foresterie tropicale: quel progrès ?*, in ENVIRONNEMENT AFRICAIN, Dakar, Enda, pages 17-52.
7. **COLCHESTER, M.**, (1993<sub>b</sub>): *The struggle for land and the fate of the forest*, London, The Ecologist, 198 pages.
8. **COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT**, (1989): *Rapport Brundtland, Notre avenir à tous*, Montréal, Editions du Fleuve, 432 pages.

9. **COMMONER, B.**, (1992): *Population, development and the environment: trends and key issues in the development countries*, New York, United Nations Expert Group Meeting on Population, Environment and Development, 64 pages.
10. **ELA, JM.**, (1994<sub>a</sub>): *Afrique, l'irruption des pauvres. Société contre ingérence, Pouvoir et Argent*, Paris, L'Harmattan, 266 pages.
11. **ELA, JM.**, (1994<sub>b</sub>): *Restituer l'histoire aux sociétés africaines. Promouvoir les sciences sociales en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 142 pages.
12. **ENGELHARD, P., SECK, M.**, (1993): *Agriculture durable: une logique de survie ou l'amorce d'un développement durable*, in ENVIRONNEMENT AFRICAIN, Dakar, Enda, pages 137-157.
13. **GHIGLIONE, R., BEAUVOIS, JL.**, (1980): *Manuel d'analyse de contenu*, Paris, Armand Colin, 160 pages.
14. **GHIGLIONE, R., MATALON, B.**, (1991): *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*, Paris, Armand Colin, 302 pages.
15. **GILLIS, M., PERKINS, DH.**, (1990): *Economie du développement*, Bruxelles, De Boeck, 734 pages.
16. **GRAWITZ, M.**, (1993): *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 870 pages.

17. HEDIN, L., (1930): *Etude sur la forêt et le bois du Cameroun sous mandat français*, Paris, Librairie Larose, 230 pages.
18. JODELET, D., (1989): *Les représentations sociales*, Paris, P.U.F, 424 pages.
19. KABALA, DM., (1994): *Protection des écosystèmes et développement des sociétés. Etat d'urgence en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 272 pages.
20. KEMPF, H., (1994): *La baleine qui cache la forêt: enquête sur les pièges de l'écologie*, Paris, La Découverte, 222 pages.
21. LABURTHE-TOLRA, P., (1981): *Les seigneurs de la forêt*, Paris, Publication de la Sorbonne, 490 pages.
22. LE BRIS, E., LE ROY, E., MATHIEU, P., (1991): *L'appropriation de la terre en Afrique Noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*, Paris, Karthala, 360 pages.
23. LOURDES GONCALVES FURTADA, (1993): *Conflits sociaux et environnement*, in CAHIERS DES SCIENCES HUMAINES, Vol. 29, N<sup>o</sup> 1, Paris, ORSTOM, pages 153-163.
24. MALANGA, L., (1993): *Des hommes et des arbres au Zimbabwe*, in ENVIRONNEMENT AFRICAIN, Dakar, Enda, pages 199-202.

25. MALHOTRA, K., POFFENBERGER, M., (1993): *Quand les tribus protègent et régénèrent la forêt. Expériences au Bengale Occidental*, in ENVIRONNEMENT AFRICAIN, Dakar, Enda, pages 177-190.
26. MARTIN-FERRARI, D., (1992): *L'Ecologie*, Paris, Retz, 144 pages.
27. MERCIER, JR., (1991): *La déforestation en Afrique: situation et perspective*, Paris, Edisud, 180 pages.
28. MERMET, L., (1992): *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société*, Collection ENVIRONNEMENT, Paris, L'Harmattan, 208 pages.
29. MINEF, (1996): *Plan national de gestion de l'environnement: analyses sectorielles*, Vol. II, Yaoundé, 712 pages.
30. MUCCHIELLI, R., (1991): *L'analyse de contenu des documents et des communications*, Paris, ESF, 134 pages.
31. NDIOME, E., PERIER, JP., (1993): *Stratégies paysannes en foresterie rurale dans les pays du Sahel*, in ENVIRONNEMENT AFRICAIN, Dakar, Enda, pages 91-136.
32. NEWMAN, A., (1990): *Les forêts tropicales: comment les sauver*, Paris, Larousse, 248 pages.

33. **NKONGMENECK, A.**, (1992): « Les problèmes environnementaux au Cameroun » *in* *La situation de l'environnement au Cameroun*, Yaoundé, Fondation Friederich Ebert, pages 53-59.
34. **OLIVIER DE SARDAN**, (1995): *Anthropologie et développement: essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 222 pages.
35. **PALLONI, A.**, (1992): *The relation between population end deforestation. Methods for drawing causal inferences from macro and micro studies*, Madison, Wisc., Working paper 92-14 of the Center for Demography and Ecology, University of Wisconsin, 86 pages.
36. **PELISIER, P.**, (1980): « La fonction et le signe » in *L'arbre en Afrique tropicale*, Série SCIENCES HUMAINES, Vol. XVII, No. 3-4, Paris, ORSTOM, 127-202 pages.
37. **PNUD**, (1993): *Rapport sur le développement humain au Cameroun*, Yaoundé, 130 pages.
38. **PNUD**, (1994): *Appui à la planification et gestion participative de l'ensemble du secteur forestier au Cameroun*, Document de projet, Yaoundé, 34 pages.
39. **PONTIE, G., GAUD, M.**, (1993): *L'environnement en Afrique*, AFRIQUE CONTEMPORAINE, Trimestriel n° 161, Paris, La documentation française, 294 pages.



40. PRESTON, S., (1994): *Population et Environnement: de Rio au Caire*, Liège, UIESP, 21 pages.
41. PUIG, H., (1993): *Déforestation, biodiversité et conservation des forêts tropicales*, in ENVIRONNEMENT AFRICAINE, Dakar, Enda, pages 9-16.
42. SAHABAT, A., (1993): *Les problèmes de la forêt et des autochtones en Malaisie*, in ENVIRONNEMENT AFRICAINE, Dakar, Enda, pages 191-198.
43. SALA-DIAKANDA, D., (1996): *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Notes de cour, Yaoundé, IFORD, 130 pages.
44. SALOU, T., (1992): *Changements écologiques à l'échelle du globe: programme de recherche pour l'Afrique*, Dakar, CODESRIA, 53 pages.
45. SALL, M., (1996): *Les perceptions relatives aux problèmes d'environnement en milieu africain. Cas de Yaoundé*, Yaoundé, IFORD, 123 pages.
46. SANTOR, CH., (1992): *Sous l'empire du cacao: étude diachronique de deux territoires du Cameroun*, Paris, ORSTOM, 192 pages.
47. SCHULTZ, TH., (1983): *Il n'est de richesse que d'hommes. Investissement humain et qualité de la population*, Paris, Bonnal, 212 pages.
48. SHAW, R., (1989): *Rapid population growth and environmental degradation: ultimate versus proximate factors*, in ENVIRONMENTAL CONSERVATION, Vol. 16, No. 3, Switzerland, pages 189-208.

49. SIMON SILVER, CH., DEFRIES RUTH, S., (1992): *Une planète, un avenir*, Paris, Nouveaux Horizons, 190 pages.

50. SYLVA, E., (1992): *Reboisement: leures et lueurs de la participation populaire*, in ENVIRONNEMENT AFRICAINE, Dakar, Enda, pages 171-184.

51. TAPINOS, G., BLANCHET, D., HARLACHER, D., (1991): *Conséquences de la croissance démographique rapide dans les pays en développement*, Paris, INED, 368 pages.

52. TCHEBAYOU, S., (1991): « Influence des croyances traditionnelles sur la protection de certaines forêts au Cameroun » in *Acte du colloque de Sangmélina*, Yaoundé, UNESCO, pages 326-329.

53. TUTAWAN, E., (1992): « Government approach to environmental problems in Cameroon » in *La situation de l'environnement au Cameroun*, Yaoundé, Fondation Friederich Ebert, pages 27-39.

54. VERDEAUX, F., (1992): *Société de pêcheurs et environnement: savoirs et appropriation halieutique du milieu*, in PONTIE et GAUD, *Afrique contemporaine*, Paris, La documentation française, pages 125-144.

55. VERMERSCH, D., (1995): *Environnement, agriculture et développement durable*, in *ETUDES*, Vol. 382, No. 1, Paris, Edition Assas, pages 25-31.

56. WICKRAMASINGHO, A., (1994): *Deforestation, Women and Forestry: the case of Sri Lanka*, Utrecht, International Books, 102 pages.

57. YOUMBI, A., (1991): « Diagnostic des problèmes de l'environnement au Cameroun » in *Acte du colloque de Sangmélina*, Yaoundé, UNESCO, pages 134-146.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES ABREVIATIONS.....	iii
AVANT-PROPOS .....	1
INTRODUCTION GENERALE.....	4
<u>PREMIERE PARTIE</u> : .....	24
FONDEMENTS THEORIQUES.....	24
CHAPITRE I.....	25
CADRE THEORIQUE.....	25
<b>I.1. Revue de la littérature</b> .....	25
<b>I.2. Cadre conceptuel</b> .....	36
I.2.1. Schéma conceptuel.....	37
I.2.2. Définition des concepts.....	37
I.2.3. Présentation des indicateurs.....	39
<b>I.3. Hypothèses</b> .....	39
CHAPITRE II.....	41
METHODOLOGIE .....	41
<b>II.1. La collecte des données</b> .....	41
II.1.1. Méthode de collecte des données.....	41
II.1.2. Présentation du guide d'entretien.....	41
II.1.3. Echantillonnage.....	43
<b>II.2. Méthodologie d'analyse des données</b> .....	46
<b>II.3. Quelques limites de la méthodologie</b> .....	47
II.3.1. La collecte des données.....	47
II.3.2. L'analyse des données.....	48
DEUXIEME PARTIE :.....	49
PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS .....	49
CHAPITRE I.....	51
PERCEPTION DE LA FORET .....	51
<b>I.1. Définition et Utilité de la forêt</b> .....	51
I.1.1. Définition de la forêt.....	51
I.1.2. Utilité de la forêt.....	55
<b>I.2. Appropriation de la forêt</b> .....	60

<b>I.3. Caractères et état des ressources de la forêt.....</b>	<b>67</b>
I.3.1. Caractères des ressources de la forêt.....	68
I.3.2. Etat actuel des ressources de la forêt.....	71
<b>CHAPITRE II.....</b>	<b>75</b>
<b>PERCEPTION DE LA DEFORESTATION .....</b>	<b>75</b>
<b>II.1. Perception de la déforestation selon les acteurs.....</b>	<b>76</b>
<b>II.2. Perception de la déforestation selon les bénéficiaires retirés.....</b>	<b>80</b>
<b>II.3. Perception de la déforestation selon la compensation.....</b>	<b>83</b>
<b>CHAPITRE III .....</b>	<b>94</b>
<b>PERCEPTION DE LA CONSERVATION DE LA FORET .....</b>	<b>94</b>
<b>III.1. La nécessité de la conservation de la forêt.....</b>	<b>94</b>
<b>III.2. L'agent conservateur de la forêt.....</b>	<b>96</b>
<b>III.3. Les moyens de la conservation de la forêt.....</b>	<b>99</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>106</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>111</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>119</b>
<b>LISTES DES TABLEAUX.....</b>	<b>121</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>123</b>

## LISTES DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Composition de l'échantillon par sexe
- Tableau 2 : Composition de l'échantillon par âge
- Tableau 3 : Total échantillon par sexe et par âge
- Tableau 4 : Définition de la forêt
- Tableau 5 : Usages uniques et multiples de la forêt
- Tableau 6 : Différents usages et utilités de la forêt
- Tableau 7 : Appropriation de la forêt
- Tableau 8 : Utilisation de la forêt
- Tableau 9 : Les ressources de la forêt
- Tableau 10 : Caractères des ressources de la forêt
- Tableau 11 : Evolution des ressources de la forêt
- Tableau 12 : Conséquences de la diminution des ressources de la forêt
- Tableau 13 : Destruction de la forêt
- Tableau 14 : Les agents intervenants dans la déforestation
- Tableau 15 : Destruction de la forêt par les activités locales
- Tableau 16 : Contribution locale de l'exploitation forestière
- Tableau 17 : Attentes de la population locale de l'exploitation forestière
- Tableau 18 : Agent qui doit assurer les attentes des populations
- Tableau 19 : Conséquences de la déforestation sur la vie des populations locales
- Tableau 20 : Responsabilité des populations locales face à la déforestation
- Tableau 21 : La nécessité de la conservation de la forêt
- Tableau 22 : Les raisons de la conservation de la forêt
- Tableau 23 : Les agents conservateurs de la forêt
- Tableau 24.1 : Les actions villageoises pour la conservation de la forêt
- Tableau 24.2 : Les raisons de l'inaction des populations villageoises

- Tableau 25.1 : Les moyens ancestraux de conservation de la forêt
- Tableau 25.2 : Connaissance actuelle des moyens ancestraux de conservation de la forêt
- Tableau 26 : Les axes d'une politique de conservation de la forêt

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**ANNEXES**

**UNIVERSITE CATHOLIQUE D'AFRIQUE CENTREALE  
INSTITUT CATHOLIQUE DE YAOUNDE  
FACULTE DE SCIENCES SOCIALES ET DE GESTION**

B.P. 11628

Tél. 237400/01

Fax. 237402/03

**ENQUETE SUR LES PERCEPTIONS DE LA DEFORESTATION  
(NGOMEDZAP)**

**JANVIER 1997**

**GUIDE D'ENTRETIEN**

*Les informations recueillies dans ce guide sont strictement confidentielles et  
réservées aux seuls besoins de la recherche.*



## **A. IDENTIFICATION GEOGRAPHIQUE**

A1 : Arrondissement

A2 : Village

A3 : Numéro

## **B. CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES**

B1 : Sexe

1. Masculin

2. Féminin

B3 : Age

B4 : Niveau d'instruction

1. Sans niveau

2. Primaire

3. Secondaire

4. Supérieur

B4 : Occupation

B5 : Originaire

1. Oui

2. Non

B6 : Durée de vie dans la communauté

## **C. PERCEPTION DE LA FORET**

C1 : Qu'est ce que la forêt selon vous ?

C2 : A quoi sert la forêt ?

1. Médical

2. Economique
3. Culturel
4. Religieux
5. Ecologique
6. Autre (à préciser)
7. N.S.P.

C3 : A qui appartient la forêt de votre village ?

1. Communauté
2. Chacun
3. Personne
4. Pays
5. Monde
6. Ancêtres
7. Dieux
8. Autre (à préciser)
9. N.S.P.

C4 : Quelles ressources trouve-t-on dans la forêt ?

C5 : Ces ressources sont-elles épuisables ou inépuisables ?

C6 : Quel est l'état actuel de ces ressources ?

1. Constant
2. Diminution
3. Augmentation
4. N.S.P.

(si C6 = 3, aller en C8)

C7 : Pensez-vous que cette situation peut avoir des répercussions néfastes sur votre vie ,

C8 : Que retirent de la forêt l'Etat, les entreprises privées et vous-mêmes ?

## D. PERCEPTION DE LA DEFORESTATION

D1 : La forêt de votre village est-elle détruite ?

1. Oui
2. Non
3. N.S.P.

(si D1 = 2, aller en D3)

D2 : Qui détruit la forêt de votre village ,

1. Vous-mêmes
2. L'Etat
3. Les entreprises privées
4. Autre (à préciser)
5. N.S.P.

(si D2 = 1, aller en D4)

D3 : Est-ce que vos activités (agriculture, bois de chauffe et de construction, chasse, etc.) détruisent la forêt ?

D4 : Qu'est-ce que l'exploitation de la forêt par l'Etat et/ou les entreprises privées a apporté à votre village ?

D5 : Si réponse négative en D4, qu'auriez-vous espéré et sous quelle forme ?

D6 : Quelles sont actuellement les conséquences de la destruction de la forêt sur votre vie ?

D7 : Vous sentez-vous responsable, à un degré ou à un autre, de cette situation ?

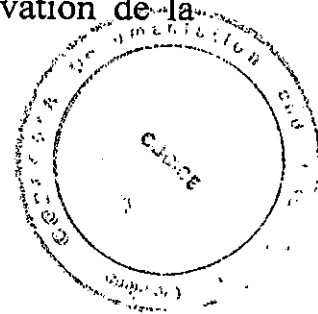
## E. PERCEPTION DE LA CONSERVATION DE LA FORET

E1 : Est-il nécessaire de sauvegarder la forêt de votre village ?

E2 : Pourquoi ?

E3 : selon vous, qui doit veiller de façon prioritaire à la conservation de la forêt ?

1. Chacun
2. Tous
3. Personne
4. L'Etat
5. Les ancêtres
6. Les dieux
7. Le chef du village
8. Autre (à préciser)
9. N.S.P.



E4 : Que faites-vous pour protéger la forêt de votre village ?

E5 : Que faisaient vos ancêtres pour protéger la forêt ?

E6 : Selon vous, sur quoi repose essentiellement une bonne protection de la forêt de votre village ?

1. Education des populations
2. Amélioration des conditions de vie
3. Meilleure politique gouvernementale
4. Participation des populations
5. Tradition
6. Immigration rurale
7. Autre (à préciser)
8. N.S.P.

### **OBSERVATIONS GENERALES**